

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit avril à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de M. Eric DURAND, Maire.

Nombre de conseillers Municipaux : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 avril 2018

Etaient présents : M. Eric DURAND, Maire.

M. Eddie BERCKER, M. Joseph SANSONE, M. Thomas DESMETTRE, Mme Sandrine DUCRET-DELSALLE, M. Bernard DEKETELAERE, Mme Michèle DELSALLE, M. Benjamin HUS, Mme Marie CHAMPAULT, Adjoint.

Mme Christiane DEVIAENE, M. Hubert COUVREUR, Mme Marie-Joëlle WATINE, M. Christian MAUCONDUIT, Mmes Emmanuelle DUPREZ, Fabienne BURLLOT, M. Philippe-Hervé BLOUIN, Mme Anne-Sophie TOULEMONDE, M. Pascal GHEYSENS, Mme Véronique HOSTI, MM. Sébastien GREC, Romain KALLAS, Mme Germaine HERVEIN, M. Guy HALLE, Mme Anne COLLOT, MM. Daniel COMPERE, Bernard BATAILLE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mmes Charlotte DEBOSQUE (pouvoir à M. DURAND, Maire), Ariane FRUIT (pouvoir à M. SANSONE), Maryse DESTOBERE (pouvoir à Mme DEVIAENE), Florence GOSSART (pouvoir à Mme DELSALLE), MM. Jérémie STELANDRE (pouvoir à M. DESMETTRE), Oscar DURAND (pouvoir à M. KALLAS).

Absent : M. Bruno DELEMARLE.

M. Romain KALLAS, désigné Secrétaire de séance, procède à l'appel.

M. le MAIRE : La séance est ouverte. Le procès-verbal de la dernière réunion appelle-t-il des remarques particulières ?

Mme HERVEIN : M. le Maire, je voudrais revenir sur le point que j'avais soulevé au dernier conseil à savoir les subventions aux associations. Pour ceux qui n'avaient pas ou qui n'auraient relu le procès-verbal, j'avais demandé pourquoi deux écoles n'avaient pas fait de demande de subvention. Ce qui me choque aujourd'hui c'est que ni l'Adjoint Monsieur DESMETTRE, ni le Conseiller Délégué aux écoles, Monsieur KALLAS, n'avaient pu me répondre et surtout que Monsieur DESMETTRE, dans le procès-verbal c'est indiqué, m'avait assurée que l'école Saint François n'avait pas fait de demande de subvention. Etonnée que cette école qui n'a pas de gros moyens n'ait pas jugé bon de faire cette démarche, je suis allée dans l'école et après enquête de ma part, il s'est avéré qu'un dossier avait bien été déposé au secrétariat de Pauline le 11 Janvier et que le vice-président et le trésorier de cette association avaient rencontré Monsieur DESMETTRE, lors de la commission d'attribution, le Samedi 13 Janvier et, un autre dossier lui avait été remis en mains propres. Alors, comment se fait-il qu'en réponse à ma question on me dise qu'il n'y a pas eu de demande de subvention ? Il faudrait peut-être étudier sérieusement les dossiers et ne pas se contenter de se reposer sur le travail municipal. D'autre part, j'ai été prévenue par les représentants de cette association que la subvention leur serait bien versée et je m'en félicite. Pouvez-vous me le confirmer ?

M. le Maire : Alors moi je vais vous dire une chose, c'est que je découvre ce que vous venez de dire, parce que la seule chose que j'ai en tête c'est la non-demande de subvention et un mail qui m'a été adressé par Sacré Cœur Saint Paul. Voilà, donc moi je découvre, je n'ai jamais entendu parler de Saint François qui n'avait pas demandé de subvention au niveau de la ville, je découvre, je découvre complètement cette histoire. Mais Thomas va peut-être apporter des renseignements à ce sujet. Est-ce que vous faites partie de la commission en question ?

Mme HERVEIN : Non. Je n'en fais plus partie.

M. le Maire : Parce que vous auriez peut-être pu anticiper mais là je sais que moi j'ai reçu un mail de Sacré Cœur qui nous a écrit qu'il n'avait pas besoin de subvention cette année. Je n'ai pas en mémoire un tel email ou un courrier, parce que tous les courriers doivent être adressés au Maire, qui soit arrivé sur mon bureau de la part de Saint François, me disant on n'a pas besoin de subvention. Donc il y a une instruction il me semble des subventions pour Saint François. Donc, je laisse Thomas répondre sur ce problème-là et, Madame HERVEIN ...

Mme HERVEIN : Oui.

M. le Maire : Me reposer moi sur le travail municipal, je ne me repose pas, c'est plutôt eux qui se reposent sur mes épaules, merci.

Mme HERVEIN : Je n'ai pas parler du Maire.

M. le Maire : Ou les autres, les collaborateurs.

M. DESMETTRE : Germaine, je suis un petit peu déçu.

Mme HERVEIN : Dis-moi Thomas.

M. DESMETTRE : Parce que moi aussi je ne ménage pas ma tâche là-dessus.

Mme HERVEIN : Je sais.

M. DESMETTRE : Et je peux te dire quand tu fais la différence entre un Maire et le reste, j'en prends aussi pour mon grade. Je te rappelle Madame HERVEIN, que tu as été aussi conseillère déléguée à ça, tu sais très bien la surcharge de travail que cela peut donner. Effectivement et je le dis devant tout le monde, effectivement je corrobore le fait que l'école, l'APEL Sacré Cœur – Saint Paul n'a pas fait sa demande. J'avais simplement dit en conseil municipal qu'effectivement, mais excuse-moi de ne pas avoir une mémoire infailible et d'avoir un métier à côté, et effectivement l'association de parents d'élèves de Saint François, j'ai omis effectivement de me rappeler que j'avais marqué le doute sur le fait qu'ils n'avaient pas demandé de subvention ou qu'effectivement un délai administratif un petit peu encombrant avait été donné. Je rappelle le montant : 700 euros versés depuis des années rubis sur l'ongle. Alors j'en ai parlé à Romain et effectivement Madame SUCHECKI, que j'ai encore vue hier soir ...

Mme HERVEIN : Oui je sais.

M. DESMETTRE : A chaque fois qu'on se voit c'est quelqu'un de charmant, ça tombe bien, elle m'a dit encore merci Monsieur DESMETTRE, merci pour votre subvention qui nous a été versée. Donc simplement pour clore le débat là-dessus et ne pas polémiquer plus qu'il n'en faut, comme je suis en train de le faire du reste, et bien la subvention a été versée, j'ai rencontré Madame SUCHECKI le samedi matin comme toutes les associations de parents d'élèves parce que je rappelle que maintenant moi en commission, justement je ne ménage pas ma peine et je regarde avec l'ensemble, notamment ton ami Guy HALLE, avec les membres de la commission, pour qu'on puisse enfin se rencontrer et discuter sur le fond. Et justement sur l'implication des associations, je trouve ça formidable. Qu'il y ait eu ce couac, cet oubli certes mais je t'en remercie Germaine d'avoir effectivement souscrit au fait que l'affaire était rentrée dans l'ordre. Mais je vais t'annoncer quelque chose Madame HERVEIN, c'est que vous savez, dans le monde actuel, il risque d'y avoir d'autres petits moments de cette nature et c'est pour ça qu'en tant que conseiller municipal, quand on fait partie des commissions, on se doit d'être attentif et on n'est pas assez d'être plusieurs sur ce type de dossier.

Mme HERVEIN : Thomas, je suis tout à fait d'accord avec toi mais la simple chose que tu aurais dû dire : j'ai oublié. Tu m'aurais dit j'ai oublié ou j'ai un doute mais là tu as assuré qu'elle n'a pas fait de demande de subvention. Donc pour moi tu étais sûr de toi.

M. DESMETTRE : C'est bien une maladresse, c'est bien ce que j'ai dit je l'ai appelé par le mot couac.

M. le Maire : Mais ce qui est important c'est que c'est versé ou c'est en cours de versement.

Mme HERVEIN : C'est que l'école va la recevoir. Mais je trouve dommage quand même que j'ai dû intervenir auprès de l'école pour qu'elle vienne vous rencontrer.

M. DESMETTRE : Elle serait venue.

M. le Maire : Je ne sais pas moi, je suis Maire de cette commune, cette école n'est jamais venue me rencontrer, elle n'est pas venue, elle ne m'a pas envoyé de truc, il y a eu un dossier de subvention envoyé comme à la centaine d'associations, elle devait le rendre en temps et en heure et je vais vous dire, par rapport à son engagement, il n'y a jamais eu mise en demeure d'un versement ou d'une contradiction de versement au niveau de sa subvention, je ne comprends pas. Un truc d'un machin qui n'existe pas. Monsieur COSTEUR qui est le directeur, que je rencontre souvent, ne se plaint pas du tout de la ville au contraire, il est bien content que l'on soit partenaire à ses côtés, qu'on lui verse une subvention, qu'on assure la restauration scolaire dans son établissement qui, je le rappelle, est un établissement privé et qu'on est très attentifs aux mesures de son école parce que comme elle est située à proximité de Tourcoing il y a des problèmes en matière de fonctionnement, je parle d'équilibre budgétaire.

Mme HERVEIN : Je suis bien d'accord. Mais je n'ai pas remis en cause le travail de la Mairie, je dis que c'est dommage, il y a un conseil municipal, on affirme des choses qui n'étaient pas avérées.

M. le Maire : Oui très bien.

Mme HERVEIN : Mais je connais le travail des conseillers délégués, ayant été moi-même conseiller délégué aux écoles.

M. le Maire : A la vie scolaire justement.

Mme HERVEIN : Quoi ?

M. le Maire : A la vie scolaire. Merci, je vous propose de passer à l'adoption du procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du 21 Mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède au compte-rendu des décisions suivantes :

20 Février 2018 – Décision portant avenant au marché pour l'**entretien des espaces verts et des plantations de la commune (lot n°1 entretien des espaces verts) avec ajout de prestations rues du 11 Novembre, 8 Mai et Escalette** avec la société ID VERDE à Wambrechies pour un montant annuel du marché qui passe de 83 773,53 euros HT (100 528,24 euros TTC) à 84 878,26 euros HT (101 853,91 euros TTC) soit une plus-value de 1 104,73 euros HT (1 325,67 euros TTC) à compter de la notification au titulaire du marché pour une durée inchangée.

20 Mars 2018 – Décision portant marché de travaux pour l'**effacement des réseaux aériens et rénovation de l'éclairage public rues Roosevelt, de Lille, de Londres et boulevard Carnot** avec la société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES à La Chapelle d'Armentières pour un montant estimatif de 599 180,90 euros HT (719 017,08 euros TTC) à compter de l'ordre de service pour une durée estimative de 4 semaines pour la préparation, 10 semaines d'exécution pour la phase 1 et 6 semaines d'exécution pour la phase 2.

20 Mars 2018 – Décision portant contrat de **location et maintenance d'un sanitaire autonome sur le site de l'aire de jeux Ville de Halle** avec la société WC LOC HAUTS DE FRANCE à Valenciennes pour un montant de 3,50 euros HT (4,20 euros TTC) par jour calendaire soit 962,50 euros HT (1 155,00 euros TTC) pour la période du 1^{er} Avril au 31 Décembre 2018.

22 Mars 2018 – Décision portant marché de **maîtrise d'œuvre pour la réfection de la couverture du groupe scolaire Lucie Aubrac** avec la société CD ARCHITECTES à Samer pour un montant de 35 000,00 euros HT (42 000,00 euros TTC) soit 9,11 % du montant prévisionnel des travaux fixé à 384 000,00 euros HT à compter de la notification au titulaire et jusqu'à la fin de la période de garantie des travaux.

1-Création d'un Comité Technique commun entre la collectivité ville de Mouvaux et le Centre Communal d'Action Sociale de Mouvaux

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'article 32 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un CT est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents, ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ;

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité, de créer un CT unique compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un CT unique compétent pour l'ensemble des agents de la ville de Mouvaux et du C.C.A.S de Mouvaux ;

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, non titulaires et contrats aidés au 1^{er} janvier 2018 :

- commune = 259 agents,
- C.C.A.S. = 14 agents,

permettent la création d'un CT commun.

Il vous est donc proposé la création d'un CT compétent pour les agents du C.C.A.S. et de la collectivité.

M. BERCKER, Rapporteur : Les quatre premiers points sont liés entre eux concernant le CTP et donc le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Il y a un renouvellement tous les 4 ans avec les élections professionnelles, avec un seul CHSCT aussi bien pour le CCAS que pour la Mairie et un comité technique également avec la parité au niveau des représentants. Donc les représentants syndicaux ont été consultés, ils sont tous d'accord pour qu'on mène cette façon de faire comme on le faisait par le passé. Donc il vous est demandé de bien vouloir approuver ces quatre délibérations

M. le Maire : Y a-t-il des questions particulières sur ces délibérations, non ?

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

2-Création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité des Conditions de Travail commun entre la collectivité ville de Mouvaux et le Centre Communal d'Action Sociale de Mouvaux

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les articles 32 et 33-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoient qu'un CHSCT est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ;

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un CHSCT unique compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un CHSCT unique compétent pour l'ensemble des agents de la ville de Mouvaux et du C.C.A.S de Mouvaux ;

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, non titulaires et contrats aidés au 1^{er} janvier 2018 :

- commune = 259 agents,
- C.C.A.S. = 14 agents,

permettent la création d'un CHSCT commun.

Il vous est donc proposé la création d'un CHSCT compétent pour les agents du C.C.A.S. et de la collectivité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

3-Délibération fixant le nombre de représentants du personnel et instituant le paritarisme au sein du Comité Technique de la commune

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 32.

Vu le décret 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale.

Considérant la consultation des organisations syndicales intervenues le 4 avril 2018.

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018, servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel, est de 259 agents et justifie la création d'un CT.

Il vous est proposé de bien vouloir :

1. fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)
2. décider le maintien du paritarisme numérique au CT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel.
3. décider le recueil, par le CT de l'avis des représentants de la collectivité

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

4-Délibération fixant le nombre de représentants du personnel et instituant le paritarisme au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la commune

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et 33-1.

Vu le décret 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale.

Considérant la consultation des organisations syndicales intervenues le 4 avril 2018.

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018, servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel, est de 259 agents et justifie la création d'un CHSCT.

Il vous est proposé de bien vouloir :

1. fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)
2. décider le maintien du paritarisme numérique au CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel.
3. décider le recueil, par le CHSCT de l'avis des représentants de la collectivité

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

5-Demande de subvention ONAC – Travaux de rénovation et de valorisation du Monument aux morts pour la France

M. Joseph SANSONE, Adjoint, Rapporteur ;

La commune de Mouvaux souhaite procéder à des travaux de rénovation de son Monument aux morts, afin de mettre en valeur ce bien communal, lieu de mémoire de nos concitoyens « morts pour la France », inauguré en 1924.

La nature de ces travaux (ravalement du monument en pierre, lettrage en peinture, sablage et peinture du blason), qui portent sur un montant prévisionnel de 10.960 € HT, conduit à solliciter, par le biais de l'ONAC (Office Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre), l'aide de l'Etat dans le financement de cette opération, qui s'intègre dans un programme de réaménagement du parc du Monument aux morts (réfection des allées, aménagement des abords du monument).

Il est précisé que pour les opérations visant les monuments aux morts communaux, la participation du Ministère de la Défense ne peut être supérieure à 20 % du coût total des travaux (hors TVA) dans la limite de 1.600 €. Par ailleurs sont exclus de la participation les frais annexes : éclairage, réfections de la voirie ...

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention auprès de l'ONAC étant précisé que le financement de cette opération sera assuré sur l'exercice budgétaire 2018.

M. SANSONE, Rapporteur : Le ministère des anciens combattants peut nous subventionner au niveau de l'entretien et de la réparation des monuments aux morts. Nous allons demander une aide pour le monument aux morts qui est aujourd'hui au mémorial, car tout le monde sait qu'il est dans un état un petit peu lamentable.

M. le Maire : Il n'est pas lamentable, c'est la pollution qui l'a rendu un peu gris. Il est sale, c'est la pollution.

M. SANSONE : Je suis d'accord avec toi, de toute façon on va le nettoyer, on va le remettre en état et malheureusement dans quelques années il faudra recommencer. Je pense qu'il faudrait aujourd'hui qu'il y ait moins de voitures qui circulent mais ça me paraît un peu compromis dans la situation où on en est aujourd'hui.

M. le Maire : Ou le mettre sous un globe de verre.

M. SANSONE : Exactement, ça serait une très bonne idée.

M. le Maire : Ah Monsieur COMPERE, dès qu'il y a de la pollution, Monsieur COMPERE demande la parole.

M. COMPERE : Non, non mais le noir qu'il y a sur les bâtiments en calcaire ce n'est pas de la pollution, ce sont des algues.

M. le Maire : Des quoi ? Il y a quand même des traces noires, à mon avis il y a de la pollution. Je veux bien croire aux algues mais sur place il y a des coulées, elles sont noires. C'est à mon avis les bagnoles.

M. SANSONE : Monsieur COMPERE il n'y a pas que les algues malheureusement sur notre monument.

M. le Maire : Il n'y a peut-être des algues, on n'a pas encore vu des moules dessus.

M. SANSONE : Donc pour en revenir à cette délibération, on fait une demande pour obtenir 20 % de la somme et le maximum c'est 1 600,00 euros. Je rappelle quand même que nous avons budgété la somme de 10 000,00 euros pour la rénovation de ce monument.

M. le Maire : Voilà, je pense que ça fait l'unanimité. Il n'y a pas de voix contraire, l'unanimité sur cette délibération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

6-Demande de subvention dotation de soutien à l'investissement public local – Volet création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Depuis le début des années 2000, la commune a entrepris un ambitieux plan d'investissement avec un objectif notamment de refonte de son cœur de ville.

Ce plan avait entre autre démarré avec la construction du groupe scolaire Lucie Aubrac – maternelle, élémentaire, restaurant scolaire – dont les travaux se sont achevés en 2007.

Cependant, des désordres et malfaçons ont été constatés sur les travaux « couverture, étanchéité, verrière », qui entraînent d'importantes fuites dans l'ensemble du bâtiment.

Au regard de l'état de l'équipement qui se détériore rapidement et des enjeux de sécurité, la ville a fait le choix d'engager les travaux de réfection complète de la toiture à l'été 2018, afin de profiter des vacances scolaires.

L'investissement prévu porte sur un montant de 384 000 € HT, inscrit au Budget Primitif 2018.

Le fonds de soutien à l'investissement local créé en 2016 a été pérennisé par la loi de finances pour 2018. Une partie de ce fonds est destinée à alimenter la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) en faveur des collectivités et de leurs groupements à fiscalité propre et est ciblée sur six thématiques éligibles, parmi lesquelles la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local – volet création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires à hauteur de 40 % du montant HT des travaux soit 153 600 €.

M. le Maire, Rapporteur : C'est une demande de subvention dans le cadre de la DSIL dotation de soutien à l'investissement local, notamment donc pour la réfection de la toiture complète de l'école Lucie Aubrac. Vous voyez que l'investissement prévu porte sur un montant de 384 000.00 hors taxes, je précise bien que ce n'est pas la totalité de l'investissement, c'est ce qui est éligible au DSIL. Donc on pourrait avoir normalement une subvention, je dis bien nous pourrions, cela dépend du nombre de dossiers déposés, nous serons dans les derniers à déposer un dossier mais nous sommes toujours dans les temps, voilà. Donc c'est une subvention éventuelle, maximale, de 153 000.00 euros environ, 40 % du montant des travaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

7-Demande de subvention dotation de soutien à l'investissement public local – Volet rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

La commune a intégré dans ses politiques publiques le volet transversal du développement durable qu'elle s'efforce de traduire dans ses projets d'aménagement urbain, dans la requalification de ses espaces publics, la construction de nouveaux équipements municipaux ou la modernisation de son patrimoine.

La commune a en ce sens entrepris un plan d'entretien et de rénovation de son patrimoine, et entend privilégier les investissements participant à la transition énergétique des équipements municipaux et accueillant du public.

Dans ce volet, la commune souhaite poursuivre son engagement en rénovant le réseau eau chaude-eau froide de la mairie et en dotant certains bâtiments publics de systèmes de chauffage plus performants et respectueux de l'environnement. Ces bâtiments sont actuellement équipés de systèmes de chauffage vétustes et énergivores qui ne répondent plus aux exigences de consommations énergétiques qui doivent aujourd'hui être prises en compte.

L'opération participe à la rénovation thermique et à la transition énergétique des équipements municipaux et entend s'inscrire dans une perspective de développement durable, conformément à l'agenda 21 de la commune, en prenant en compte les mesures indispensables aux économies d'énergie recherchées.

L'investissement prévu porte sur un montant de 122 975,91 € HT, inscrit au Budget Primitif 2018.

Le fonds de soutien à l'investissement local créé en 2016 a été pérennisé par la loi de finances pour 2018. Une partie de ce fonds est destinée à alimenter la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) en faveur des collectivités et de leurs groupements à fiscalité propre et est ciblée sur six thématiques éligibles, parmi lesquelles la rénovation thermique, la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local – volet rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelable à hauteur de 40 % du montant HT des travaux soit 49 190,36 €.

M. le Maire, Rapporteur : C'est également une demande de subvention dans le cadre toujours de la dotation de soutien à l'investissement local et là donc c'est pour les chauffages vétustes, énergivores de la Mairie et des salles de sport. L'investissement est à hauteur de 123 000 euros hors taxes inscrits et donc nous pourrions avoir une subvention à hauteur de 49 190,36 euros. Entre nous, je vous le dis ça va être soit l'une soit l'autre, les deux ça m'étonnerait vu que quand une ville a une subvention, elle n'en a qu'une et pas deux, et on répartit correctement. Je préférerais, vous vous en doutez, la délibération 6 que l'on vient de voter parce que le montant est plus important que la délibération numéro 7. Bon ce qui est quand même à souligner sur la délibération numéro 7, c'est que ce changement de chauffage va nous donner des améliorations en économie d'énergie donc des améliorations au niveau des dépenses de fonctionnement. Qui plus est, ça va pas être plus mal le chauffage ici dans cette Mairie parce que le chauffage non seulement il est vétuste mais il me semble qu'il est complètement à l'arrêt dans certaines parties de la Mairie. Donc, si on veut avoir un petit peu de chauffage cet hiver ce serait bien. Je rappelle quand même que l'hiver qui vient de se dérouler j'ai dû apercevoir et malheureusement j'ai dû souligner la chose, des chauffages électriques un peu partout dans cette Mairie parce que les personnels étaient à la limite des conditions de travail on va dire normales, il y avait certains bureaux qui étaient à 15, 16 degrés. Voilà, je vous propose cette demande de subvention, également à soumettre à Monsieur le Préfet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

8-Avis du conseil municipal sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU 2) arrêté par le Conseil Métropolitain

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

I. Présentation du PLU2 arrêté :

Dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et après concertation avec les communes, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a arrêté le projet « PLU2 » le 19 octobre 2017, corrigé par délibération du 15 décembre 2017.

Cette révision du PLU est indispensable pour développer un projet de territoire répondant aux nouveaux défis de développement de la métropole, aux besoins de sa population et aux évolutions des politiques sectorielles locales et nationales (aménagement, logements, déplacements, économie, espaces naturels et agricoles, eau, lutte contre le changement climatique et maîtrise de la consommation énergétique (...)).

Ainsi, dans la continuité des orientations et objectifs définis par le SCoT approuvé le 10 février 2016, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du projet de PLU2 arrêté porte les grandes orientations d'aménagement du territoire.

Quatre axes stratégiques sont retenus pour le développement de notre Métropole :

- Un nouvel élan en matière d'attractivité et de rayonnement ;
- Un aménagement du territoire performant et solidaire ;
- Une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental ;
- Une métropole facilitatrice pour bien vivre au quotidien.

En cohérence avec le PADD et dans le respect des contextes communaux et particularités locales, des orientations d'aménagement et de programmation et le règlement déterminant l'occupation des sols ont été déclinées :

- Pour traduire les grandes orientations des plans et programmes adoptés par notre Conseil ou d'autres personnes publiques (PDU, PLH, ...);
- Pour créer les conditions de l'attractivité du territoire en associant développement des grands équipements et grands secteurs de développement ;
- Pour promouvoir l'exemplarité environnementale en préservant (corridor écologique, zone tampon...), voire en sanctuarisant, les zones les plus sensibles (zone humide, zone naturelle écologique, aire d'alimentation des captages grenelles de vulnérabilité totale...), mais également en élaborant des règles favorisant la transition énergétique, la santé.... Cette recherche de l'exemplarité environnementale s'inscrit par ailleurs par l'obligation de réaliser une évaluation environnementale du PLU ;
- Pour renforcer les grands équilibres du territoire métropolitain (équilibre entre zones urbaines et zones agricoles, naturelles, forestières, compte foncier en extension) et faire émerger le projet agricole du territoire ;
- Pour permettre un développement contextualisé des milieux urbains dont les spécificités ont été identifiées au SCoT et dans le diagnostic ;
- Pour permettre le maintien et la création d'emplois sur le territoire et créer les conditions de son attractivité grâce à la disponibilité de fonciers dédiés aux activités économiques ;
- Pour renforcer la qualité des cadres de vie grâce à l'urbanisme de projet et la protection des spécificités des milieux urbains (patrimoine, nature en ville...);
- Pour promouvoir une offre commerciale équilibrée sur l'ensemble du territoire, en encadrant le commerce et notamment les pôles commerciaux ;
- Pour accompagner le projet de territoire et les projets des personnes publiques tierces en réservant le foncier nécessaire à la réalisation d'équipements publics en identifiant des emplacements réservés, leur objet et leur bénéficiaire (MEL, commune, Etat...).

Sur la commune de MOUVAUX, le nouveau projet de PLU2 prévoit entre autres :

- De classer la Ville dans le territoire de dynamique urbaine de la Couronne Urbaine du Grand Boulevard au même titre que les communes de Croix, Lille (pour partie), La Madeleine (pour partie), Marcq-en-Baroeul, Villeneuve d'Ascq (pour partie) et Wasquehal. Compte tenu de la qualité de sa desserte en transport en commun, du bon niveau d'équipement des communes, ce territoire présente un quadruple enjeu en termes de dynamiques urbaines :
- 1) Conforter l'axe du Grand Boulevard et intensifier les dynamiques et fonctions urbaines dans ses sections les plus « lâches » tout en respectant, quand il se doit, la qualité d'ensemble du patrimoine paysager et architectural
- 2) Assurer une meilleure intégration du Grand Boulevard dans la ville
- 3) Assurer la préservation, la mise en valeur, le développement du patrimoine urbain, paysager et architectural
- 4) Valoriser les ouvertures du territoire sur ses franges urbaines

Ce territoire de dynamiques urbaines comme les 7 autres se compose de différentes zones urbaines mixtes, en fonction des caractéristiques des tissus bâtis et des ambiances urbaines et paysagères. Un dispositif règlementaire découle de chaque zonage.

- De contribuer à une amélioration du cadre de ville et de la qualité de vie des Mouvallois par la mise en œuvre de 21 emplacements réservés devant permettre à la commune d'une part de développer l'offre en logements aidés et répondre ainsi

aux objectifs du Programme Local d'Habitat (PLH), de la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU), mais également devant permettre de renforcer les ouvrages publics (aménagement de la Rue de Verdun, création de 3 nouvelles poches de stationnement en centre-ville)

- De protéger le cadre de « ville » des Mouvallois en veillant à promouvoir une urbanisation et un développement des constructions, respectueux des espaces paysagers, des sujets de hautes tiges et des frontages végétalisés. Le patrimoine arboré et végétal de la commune, pour une grande partie situé en domaine privé, est un marqueur fort de l'identité de la commune. Le PLU2 se doit de protéger ce cadre de vie, héritage du passé, au service du bien vivre de tous, pour le transmettre aux générations futures et contribuer ainsi aux défis environnementaux de notre siècle.
- De protéger le patrimoine de la Ville à travers le travail porté à l'Inventaire du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (IPAP). Au travers son développement impulsé autour de la présence du Grand Boulevard, Mouvaux a la chance d'accueillir sur son territoire un patrimoine architectural remarquable, témoignant de la richesse architecturale de la fin du XIXème et du début du XXème siècle.
- De permettre de conforter l'attractivité commerciale du centre-ville en donnant la priorité au développement du commerce et des services de proximité

Le projet « PLU2 » ainsi adopté par le Conseil de la Métropole Européenne de Lille est consultable au service urbanisme de la ville en format numérique, sur une plateforme municipale dédiée aux conseillers municipaux, à partir du site internet de la MEL et en format papier dans son intégralité au siège de la MEL.

II. La consultation des communes dans le cadre de la révision générale :

En application de l'article L.153-33 du code de l'urbanisme, le projet « PLU2 » adopté par le Conseil métropolitain doit désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL. En application de l'article L.153-15 du code de l'urbanisme, si un Conseil municipal émet un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui concernent directement la commune, le projet « PLU2 » devra *à minima* faire l'objet d'un nouvel arrêté au Conseil métropolitain à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le PLU2 arrêté et les avis émis dans le cadre de la consultation seront soumis à une enquête publique prévue à l'automne 2018.

III. Avis du Conseil Municipal :

Au regard du projet de PLU2 ainsi présenté et des discussions en séance, le Conseil Municipal considère que ce PLU2 est adapté au contexte communal qui est respecté.

Des demandes d'ajustement sont néanmoins exprimées :

1) Au titre des Emplacements Réservés

- Les « Emplacements Réservés Logement » inscrits au PLU2 ne respectent pas totalement toute la mixité attendue par la municipalité.

Ainsi, la Ville souhaiterait réajuster le pourcentage de SP dédié aux logements locatifs sociaux à une part 30% pour les emplacements L. 9, 10, 16. S'agissant de l'ERL « L8 », consistant à la reconversion d'un ancien bâtiment industriel « ETAM », les contraintes architecturales du site permettent de mettre en oeuvre une opération mixte de bureaux, commerces et logements dont la SP de ces derniers sera dédiée à hauteur de 30% à du logement aidé et non à 40% pour des raisons techniques.

Pour les ERL 1 et 3, le pourcentage de SP dédié aux logements locatifs sociaux sera réajusté quant à lui à hauteur de 35% et non à 40%.

Le parcellaire de l'ERL « L12 » est à réajuster selon le plan joint en annexe 1; celui-ci ne concernant pas l'exploitation commerciale implantée le long de la Rue de Roubaix pour des questions de maintien de cette activité sur le territoire de la commune. En revanche, la Ville souhaite également adjoindre à cet ERL la parcelle AR 87.

A terme, cet ERL comprendra donc les parcelles suivantes : AR 87, 88, 582, 583, 177 (pour partie), comme cela avait été exprimé par nos soins lors de la phase de travail.

- Au titre des emplacements réservés d'infrastructure, la Ville renouvelle sa demande d'inscrire un tel emplacement afin de mailler deux voies métropolitaines entre elles : la Rue Jules Watteeuw à l'Impasse Constantin via la partie arrière du stade Dendievel, appartenant à la Ville de Tourcoing mais bien présent sur le territoire de Mouvaux comme le laisse entendre l'annexe n°2.

En effet, L'EHPAD de Mouvaux, « Résidence la Belle Epoque » s'est porté acquéreur en décembre 2017 de la partie arrière du stade Dendievel aux fins de construire sa nouvelle maison de retraite. Un foncier résiduel permettra en outre de développer un projet annexe restant à définir de logements ou/et de services. Ce projet d'intérêt public qui viendra prolonger l'impasse Constantin s'avère être une opportunité pour la Ville de mailler deux quartiers qui étaient jusqu'alors « enclavés ». Cet emplacement réservé porterait sur une longueur d'environ 47 m sur 8 m de large.

- Au titre des emplacements réservés de superstructure, est envisagé au droit de la Rue de Verdun un terrain familial locatif gens du voyage (S1). Il semble que cet emplacement ne soit pas judicieux à plus d'un titre.

A proximité immédiate du site se situe un bassin de rétention métropolitain, surmonté d'une aire de jeux communale à destination de tous. Compte tenu des contraintes techniques liées à cet équipement, l'aire de jeux intergénérationnelle est située en surplomb des terrains environnants et particulièrement du site retenu au PLU 2. Par ailleurs, le tissu urbain au droit de la zone S1 est particulièrement lâche ce que la Ville avait à cœur de reconfigurer ; un tel équipement va à contrepied de cette intention d'aménagement urbain.

Ainsi apposer un terrain familial sur ce secteur ne permettra ni d'assurer à cet équipement toute l'intégration urbaine et toute l'intimité nécessaire à une bonne intégration de ses futurs occupants.

En outre, le fonctionnement du bassin de rétention génère en continu du bruit (type ventilation notamment) rendant difficilement supportable une vie extérieure de proximité.

Enfin, à titre politique, comment justifier de la mise en oeuvre d'un emplacement réservé de superstructure pour un terrain familial locatif gens du voyage et de la réalisation de 5 logements locatifs sociaux adapté pour les gens du voyage à moins de 200 mètres. Mouvaux a toujours travaillé la question de l'accueil des gens du voyage de façon diffuse. Aujourd'hui, 3 familles sont accueillies dans des logements adaptés sur la commune et un quatrième logement a en 2017 été fléché à cette intention.

Pour toutes ces raisons, la commune de Mouvaux demande à déplacer la zone S1 sur l'un des sites affectés en ERL (L10, L12) ou sur les parcelles aujourd'hui non affectées de la zone des Peupliers tels que proposé en annexe n°3.

2) Au titre des OAP

- **S'agissant de l'OAP Carbonisages**, il convient d'apporter les quelques ajustements suivants :

Une incohérence de libellé existe dans la désignation de cette OAP qui est repérée sur le plan de destination des sols par le n°44 alors qu'elle porte le n°46 dans la présentation des « OAP Projets urbains ».

- Sur les conditions de desserte et d'équipement de la zone.

La Rue de la Forgette ne dispose pas d'un arrêt de bus comme cela est écrit ; c'est bien celui qui se trouve au carrefour des rues Lorthois et de Tourcoing qui doit être pris en compte.

- Sur la programmation.

Sur l'objectif de réaliser 5 LLS réservés pour la réalisation d'habitat adapté pour les gens du voyage, la commune ne peut se permettre de réaliser à cette fin là des logements individuels. Ces 5 logements seront inclus dans un programme collectif ou semi-collectif de LLS ; un emplacement pour stationner les caravanes sera prévu en périphérie des logements.

L'EHPAD de Mouvaux « Résidence la Belle Epoque » s'étant porté acquéreur d'un foncier à l'arrière du stade Dendievel, il n'est dès lors plus question de compléter le programme de mixité fonctionnelle par la réalisation d'un tel équipement. A noter qu'une erreur de lettre s'était glissée sur le schéma d'aménagement d'ensemble à ce sujet.

- Sur l'insertion architecturale, urbaine et paysagère.

Il semblerait qu'il y ait une incohérence entre l'article 4.1 et l'article 4.2. D'un côté, on parle de porosité de l'îlot et de l'autre de la recherche de tenir un alignement sur l'espace public. Si un certain dialogue doit exister entre le tissu existant de la Rue Lorthois, notamment les jardins familiaux, et le nouvel îlot ; l'objectif de tenir l'alignement sur l'espace public de la Rue Lorthois doit bien primer, tout en offrant parfois quelques porosités sur le cœur d'îlot.

Dans l'esprit toutefois des intentions du PLU2 et du PADD de retrouver de la nature en ville et de conforter les frontages paysagers aux abords des voies publiques, il semble opportun d'inciter dans l'OAP à la mise en œuvre d'espaces paysagers en accompagnement des futures constructions le long de la Rue Lorthois.

- Sur le schéma d'aménagement.

Un carré jaune dont on ignore toute signification apparaît. Il convient de le supprimer.

La notion de « façade discontinue à l'alignement » doit disparaître au profit des précisions portées au titre de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère.

- **S'agissant de l'OAP Argosyn**, portée par la Ville de Tourcoing, la commune souhaite apporter quelques observations et demande les ajustements suivants dans la mesure où le site se trouve en dialogue direct avec l'entrée de Ville de Mouvaux et le quartier des Francs au droit de la Rue de Tourcoing. Ce projet sera un marqueur urbain important pour nos deux communes.

- Programmation

Si la Ville de Mouvaux rejoint sa consœur sur son souhait de réécrire les termes de la programmation et de porter le nombre maximal de logements à 380, elle souhaite également qu'une mention particulière soit portée sur le besoin de réinterroger la qualité et la configuration du maillage routier existant au droit du site.

- Accès au site

La Rue de Paris/Rue de Tourcoing est un axe majeur dans la liaison entre nos deux communes et sa composition est une image forte pour nos deux entrées de ville. Aujourd'hui cet axe est très minéral, peu qualitatif, voire dangereux par endroit; la requalification du site Argosyn est l'occasion unique de pouvoir recomposer et restructurer les flux de la voie publique en y intégrant des espaces paysagers, du stationnement, une meilleure prise en compte de l'accessibilité du site en transport en commun et des modes doux de déplacement, d'autant que le site jouxte la voie Verte du Ferrain, projet métropolitain entièrement dédié aux modes doux de déplacement. L'OAP doit inciter à ce que le promoteur travaille étroitement en partenariat avec les villes et la MEL pour ce faire.

- Stationnement

Il est également demandé d'ajuster les attentes en matière de stationnement au droit de l'opération sur le zonage alentour et d'ainsi appliquer les dispositions générales du secteur 2 (S2) et non du secteur 1 (S1) dans un souci d'assurer une intégration parfaite de ce site à son environnement immédiat.

SECTEUR	POUR LES SURFACES JUSQU'À 160M ² DE SP	POUR LES SURFACES AU-DELA DE 160 M ² DE SP
S0	1 place / logement minimum et maximum	
S0.1	1 place/ logement minimum	
S1		1 place / 70 m ² de SP minimum
S2	1 place / 80 m ² de SP minimum	1 place / 50 m ² de SP minimum
S3		1 place / 40 m ² de SP minimum
S4	1 place / 80 m ² de SP minimum	

- **Au titre de la carte générale de destination de sols,**

- Quant à l'ENR.

La Ville s'interroge enfin sur les délimitations du périmètre de l'ENR au droit de la commune. En effet, si celui-ci inclut bon nombre de parcelles habitées dotées d'un jardin d'agrément plus ou moins grand permettant le cas échéant en fonction de sa configuration à la végétation de s'épanouir. Si la délimitation de cet espace trouve son explication dans la proximité du Parc du Hautmont mais également du vaste domaine du centre spirituel du Hautmont, la complète pertinence de sa délimitation pose question. Ceci est surtout vrai sur la partie nord de l'ENR implanté sur la commune. En effet, le découpage proposé par la MEL de l'ENR distingue deux lotissements issus tous deux du même périmètre historique et accessibles depuis la même voie. Le 1^{er} d'entre eux a été autorisé en 1994 et est composé de 5 lots à bâtir. Le second a été autorisé en 2009 et est composé de 15 lots à bâtir. Dans leur physionomie (parcelles de moins de 2000 m²) et leur philosophie, rien ne permet de distinguer le parcellaire de ces deux lotissements si ce n'est la jeunesse du second et son envergure. Pourtant l'ENR s'applique à l'un mais pas à l'autre. Dans un souci de continuité et d'égalité, la Ville souhaite une légère adaptation de l'ENR au droit du lotissement créé en 1994 dont certaines parcelles pourtant viabilisées dans leur intégralité n'ont toujours pas été bâties. Le lot inconstructible dès l'origine du lotissement continuerait par son essence à faire partie en revanche du périmètre ENR. En contrepartie, dans la continuité de ce qui a toujours été possible au POS puis au PLU, un secteur paysager normal serait apposé limitant par essence l'emprise des constructions, préservant ainsi des jardins d'agréments confortables.

En revanche, l'ENR continuerait à bien s'appliquer sur le lotissement voisin dit « des Tilleuls » accordé en 1969 pour lequel l'ensemble des lots autorisés ont été bâtis et dont les zones de constructibilité dessinées à l'époque ne permettaient pas de subdivision particulière malgré une moyenne des lots à plus de 6000 m². Cette faculté n'a jamais été autorisée par les différents documents d'urbanisme adopté de ces vingt dernières années. Un plan joint en annexe n°4 précise le petit ajustement proposé.

➤ Quant aux zones zdh1.

Il semblerait qu'une erreur matérielle de positionnement d'une étiquette sur la carte générale de destination des sols ait eu lieu. Un plan en annexe n°5 vient corriger cette erreur matérielle.

➤ Quant aux marges de recul.

Apposées pour des raisons esthétiques et dans un souci d'une valorisation paysagère des frontages, il semble primordial d'indiquer pour chacun d'entre eux la mesure de la marge à prendre en compte comme c'était le cas au PLU 1. La Ville demande à la MEL d'apporter ces précisions nécessaires à la parfaite information des professionnels et des futurs pétitionnaires.

➤ Quant au SPA.

Un secteur bordant l'allée de la bergerie a été omis. Par souci de cohérence, un SPA normal sera positionné sur la partie reprise en annexe n°6.

➤ Quant au linéaire commercial.

Le cœur de Ville faisant l'objet encore aujourd'hui d'un règlement de ZAC, il semble prématuré de lui apposer un linéaire supplémentaire en l'état actuel.

La Ville souhaite enfin adapter l'étendue du linéaire commercial au droit de la Rue de Lille à la seule zone UGB1.2 et non pas à une partie de la zone UGB 3.1. (annexe n°7).

- D'une façon générale, les étiquettes précisant le zonage de destination des sols ne sont pas toujours bien positionnées. Afin d'éviter toute ambiguïté dans la lecture de la carte, il conviendrait de veiller à corriger ces erreurs matérielles.

Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique et étudié par le Conseil métropolitain à l'issue de la procédure de révision générale dans le cadre de l'approbation du PLU2.

Il vous est proposé d'émettre un avis favorable sur le projet de PLU2 arrêté.

M. le Maire, Rapporteur : Voilà, on arrive au point le plus important. Alors, je vais introduire très brièvement le débat et je vais demander après à ma proche collaboratrice d'intervenir : Diane RAKOTO est en charge de l'urbanisme et des projets d'aménagements urbains sur le territoire de la commune, et elle a travaillé avec les services communautaires sur la rédaction du PLU, concernant plus particulièrement notre commune. Le PLU, plan local d'urbanisme, nous sommes donc dans une révision générale, alors qu'est-ce que ça veut dire, ça ne révisé pas simplement sur le territoire de Mouvaux mais ça révisé sur l'ensemble du territoire métropolitain, c'est-à-dire sur toute la communauté urbaine, soit 90 communes. Le PLU repose d'une part sur les demandes des communes mais essentiellement sur deux documents qu'on a été appelé, tous et toutes, j'en suis persuadé, à analyser. Moi personnellement je l'ai analysé de très près c'est le SCOT, le schéma de cohérence territoriale. Alors le SCOT c'est quoi, le SCOT a été adopté début 2017, le SCOT donne les grandes orientations du développement du territoire de la MEL et, en fonction aussi des équilibres des territoires. La MEL est découpée en 8 territoires, nous ici nous sommes dans le territoire Tourquennois, il y a le territoire Roubaisien, il y a le territoire Lillois, il a le territoire de la Couronne sud, il y a le territoire des Weppes, pour avoir une certaine forme d'harmonie et se projeter à une vision de 30 ans et voir comment notre métropole dans 30 ans peut se configurer. Et deuxième grand document, on va dire, sur lequel se repose le PLU c'est le projet d'aménagement et de développement durable de la métropole Lilloise qui lui pose aussi réflexion sur les principales thématiques ou missions de la communauté urbaine. Donc le PLU c'est un peu l'avenir de nos territoires avec une projection du PLU, alors le dernier PLU datait de 2004 donc nous espérons que celui-là va tenir une quinzaine d'années, peut-être, peut-être pas pour la simple et bonne raison que ça évolue tellement vite les demandes et les spécificités territoriales, c'est qu'il me semble que dans dix ans on va devoir se remettre en cause sur notre PLU et donc le PLU2 se repose sur quatre grandes thématiques communautaires. La première thématique c'est le développement économique, donc le développement économique et l'innovation qui est une mission de pleins pouvoirs de la MEL, alors pourquoi le développement économique et l'innovation, c'est d'une part pour mobiliser notre territoire pour le développement des entreprises, pour dynamiser l'emploi mais deuxièmement il faut savoir que la recette de CVAE, ex-taxe professionnelle revient à la MEL. Le deuxième axe c'est l'habitat, l'habitat parce que même chose, compétence de plein pouvoir de la MEL en habitat et en logement, l'objectif de la MEL c'est de construire 130 000 logements d'ici 2035 et de manière équilibrée sur l'ensemble du périmètre communautaire. Le troisième axe, c'est toujours une mission de la MEL, c'est tout ce qui touche à l'amélioration de l'accessibilité et de la fluidité des déplacements. Là, il y a beaucoup à faire, on peut voir que certains matins, nous Mouvallois, nous faisons face maintenant à la thrombose de la Métropole Lilloise, il suffit de voir l'axe stratégique du grand boulevard bouché les Mardis et Jedis ou voir la voie rapide urbaine explosée certains jours de semaine, ou voir le périphérique de Lille en fonction escargot, ou de voir l'A1 ou l'A22 à saturation également. Donc, c'est concevoir l'attractivité de notre territoire parce que si on ne peut plus bouger, si on a un gros problème de mobilité sur notre territoire il est évident que son attractivité va être touchée de plein fouet. Et deuxième aspect c'est de desservir toutes les facettes de nos territoires dans le territoire global c'est-à-dire d'avoir des liaisons entre le territoire Tourquennois et le territoire de la Couronne Nord, avec la Vallée de la Lys et ainsi de suite. Et le dernier point c'est l'axe qui touche au quotidien de tout le monde c'est tout ce qui est qualité de vie, donc en rapport avec le cadre de vie, l'environnement, pour assurer un bien être au niveau de notre Métropole. La constante du PLU, de sa révision, a été d'une part ce qu'on appelle le compte foncier et on va vous le dire plusieurs fois, le compte foncier c'est-à-dire qu'il y a eu avec la Chambre d'Agriculture des accords pour limiter les emprises supplémentaires sur les espaces agricoles, et je pense que nous devons tourner à 1 200 hectares comme objectif, pas plus. Et donc, il s'agit de limiter l'étalement urbain sur notre Métropole car dans les années 60 et 70 on a fait de l'étalement urbain avec des lotissements en pleine campagne, là il faut faire du recyclage foncier parce qu'on a beaucoup de foncier au niveau de la Métropole qui n'est pas utilisé, notamment le recyclage foncier des anciens sites industriels, il y en a ici à notre porte toute une batterie, par exemple le long du boulevard Einstein. Nous, nous avons plus particulièrement sur notre ville un recyclage foncier intéressant qui est le Carbonisage, mais ce n'est pas le seul, il y en a un autre aussi qui se situe dans la prolongation de la rue Jean Bart qui est l'ancienne fonderie. Donc vous devez vous imaginer qu'il y a un équilibre foncier à avoir entre l'urbanisation, les espaces agricoles, et également les zones naturelles parce que dans notre Métropole nous avons des belles zones naturelles et il est évident que ces zones naturelles restent naturelles et donc elles ne peuvent pas faire partie du compte foncier en matière de développement. Et voir comment, au contraire, nous pouvons les intégrer d'une façon cohérente pour que ces espaces-là un d'une part soient préservés mais d'autre part puissent avoir aussi, allez on va dire, une connaissance des Métropolitains. 90 communes comme je l'ai dit tout à l'heure, vous devez vous imaginer c'est 90 attentes particulières, Mouvaux a fait des demandes particulières et la difficulté du PLU c'est d'équilibrer et essayer d'harmoniser toutes ces attentes particulières. Alors il y a eu certes dans le courant de l'année 2017 toute une série de concertations avec les habitants, nous avons eu d'ailleurs ici la chance d'avoir à Mouvaux une participation citoyenne dans le cadre du PLU 2 qui était sur la thématique mobilité, qui a eu lieu d'ailleurs dans cette salle-là, malheureusement il y a eu peu de monde, je le regrette vivement parce que c'était vraiment très très intéressant, il y a eu des ateliers débats, il y a eu des discussions, mais on peut vous donner le nombre de discussions parce que je pense que le nombre de discussions, d'ateliers, de contributions c'est de l'ordre de 5000 mais ce n'est pour moi pas énorme parce que quand vous analysez bien les contributions, dans les 5000 vous avez des centaines de contributions qui viennent des mêmes personnes. Donc je regrette que le débat sur le PLU n'ait pas rencontré d'intérêt plus particulier ou plus poussé de la part des Métropolitains, pourtant ça change vraiment un territoire pour son avenir. Je souligne aussi, je me dois de souligner, que je

me félicite de l'enrichissement des débats mais il y a eu aussi de la part de la MEL des rapidités qui dépassent l'entendement. Quand on vous donne un PLU, à réviser, je vais dire, le 30 Juillet pour rendre vos conclusions le 20 Août, c'était ça je ne blague pas, c'est 30 Juillet on a eu le PLU pour rendre pour le 20 Août, je n'ai pas le droit de prendre de vacances, ni mes collaborateurs, ni mes collaboratrices ? Donc franchement là ça été un peu, on va dire, difficile c'est-à-dire que les retours n'étaient pas courts, c'était extrêmement court dans une période qui était très peu propice. Il y a ça et puis il y a eu aussi et vous allez le voir, c'est pour ça que dans la délibération que je vous propose, je vous propose des réserves parce que j'ai l'impression de ne pas avoir été entendu par la MEL sur certains aspects, parce que j'avais demandé des choses particulières et la MEL, peut-être d'une façon unilatérale, a proposé d'autres choses. Je l'ai découvert quand j'ai reçu le PLU, au même titre que mes collaborateurs, nous avons découvert des choses que la MEL a rectifiées. Donc il est évident que je ne suis pas d'accord et que je poserai ces réserves au niveau de la délibération. Donc c'est bien clair, si la MEL n'accepte pas nos réserves, je ne voterai pas le PLU. Voilà et vous allez voir les réserves, c'est vrai qu'elles sont facilement acceptables, pour la simple et bonne raison déjà ces points n'ont pas été discutés avec nous. Voilà, avant de laisser la parole à Diane, avec mes collaborateurs et tout le conseil d'administration, notre objectif est de classer la ville de Mouvaux dans la dynamique de sa couronne urbaine. C'est-à-dire, Mouvaux aujourd'hui est une ville du grand boulevard, elle doit être à ce titre reconnue comme ville du grand boulevard, au même titre que ses voisines, c'est-à-dire au même titre que La Madeleine, au même titre que Marcq-en-Baroeul, au même titre que Wasquehal. Bien souvent, on fait plus de différence avec le tronçon commun, c'est-à-dire Marcq-en-Baroeul et La Madeleine parce que c'est un tronçon commun et on oublie les deux branches du Y, la branche du Y qui part à Tourcoing et la branche du Y qui part à Roubaix. Pourtant ces deux branches, elles sont très importantes. La deuxième idée c'est donc de répondre aux objectifs du Plan Local de l'Habitat, j'ai voté le PLH, je demande donc de le mettre en correspondance sur notre territoire, avec et vous allez le voir, des ERL, les ERL (Espaces Réservés pour du Logement) ce sont des territoires que l'on flèche non seulement pour de la production de l'habitat mais vous allez voir que ces ERL, et d'ailleurs c'est pour ça que nous avons quelques réserves, nous fixons une part de production de logements sociaux. Il y a aussi un point qui correspond bien à l'identité de notre ville, c'est la protection de notre cadre de vie, de notre environnement. Donc nous avons un cadre de vie aujourd'hui d'une ville résidentielle avec un environnement de qualité, notamment au niveau de nos espaces verts. Donc nous devons veiller à l'urbanisation grandissante de nos territoires et notamment à l'urbanisation qui doit respecter nos espaces paysagers. C'est pour ça que nous devons aussi protéger notre patrimoine arboricole et végétal qui est très important sur Mouvaux. Je prends par exemple le parc du Hautmont et toutes ses extensions, vous allez voir que nous avons mis des petits points pour préserver ces espaces, c'est-à-dire pour interdire, je le dis clairement, des constructions nouvelles sur ces espaces et garantir le plus longtemps possible dans cette forme-là. Protéger aussi notre patrimoine, nous avons ici à Mouvaux un patrimoine de très haute qualité, certes au siècle passé il y a eu des maisons de maîtres, des châteaux qui ont été rasés, des fermes, des fermettes qui ont été rasées pour construire des immeubles plus ou moins beaux mais voilà. Donc c'est pour ça que nous mettons, nous, des inscriptions, nous avons signé une vingtaine d'inscriptions, ce qu'on appelle des IPAP, c'est-à-dire inventaire du patrimoine architectural et paysager, cela veut dire que quand il y a une vente, la personne qui achète ne peut pas raser le patrimoine qui est en place. Je suis un Maire fier de défendre ce patrimoine, nous avons à notre actif, malgré cette mesure qui n'existe pas pour le moment, sauvegarder une bonne, aller on va dire 5, 6 maisons de haute qualité architecturale, par exemple l'hôtel particulier des Masurel sur l'avenue Foch. Voilà, on a réussi à sauvegarder ça, c'est notre patrimoine. Et d'ailleurs je souligne que le promoteur qui a pris en charge la réhabilitation de ce bâtiment le fait avec une qualité sublime et vous allez voir ce qui va en sortir, je pense que dans des dizaines et des dizaines d'années nos petits enfants vont nous remercier d'avoir sauvegardé ce patrimoine. L'autre point aussi important c'est de conforter l'attractivité de notre commune, bon notre commune est attractive, on le voit, il y a un célèbre journal, La Voix du Nord, qui a sorti, c'était hier je pense, un dossier complet sur le marché immobilier de la métropole Lilloise, on peut remarquer que notre belle ville de Mouvaux est bien positionnée. Ce n'est pas le fruit du hasard si elle est bien positionnée, certes il y a son positionnement géographique mais c'est également tous les services que la ville offre à la population. Alors, il y a les services publics mais il y a aussi tout ce qui est développement de commerces et autres services de proximité qui ne sont pas publics. Et dernier point que j'ai demandé à mes services : veiller et de très très près au respect de l'identité verte et résidentielle de notre belle ville de Mouvaux, avoir des équilibres harmonieux qui s'intègrent parfaitement à notre beau territoire. Voilà, je propose une suspension de séance afin de laisser la parole à Diane qui va donc nous présenter le PLU, sa configuration et les retombées sur notre territoire.

Suspension de la séance à 19 H 30

Reprise de la séance à 20 H 15

M. le Maire : Merci Diane pour cette présentation. Nous reprenons donc la séance du conseil. Je suis persuadé que vous êtes tous maintenant incollables au niveau du PLU. Il est clair que pour ceux qui le manient à longueur de journée c'est beaucoup plus simple, c'est comme n'importe quelle réglementation. Donc moi je tiens à remercier tout particulièrement Diane et j'associerai volontiers Johann Dehouck qui est également mon collaborateur en charge des projets d'urbanisme, de l'urbanisme opérationnel sur notre territoire, qui ont travaillé d'arrache-pied directement à mes côtés sur cette révision du PLU qui concerne notre commune. En tant que Conseiller Métropolitain j'ai une action plus particulière et j'ai été le rapporteur de mon groupe concernant le PLU d'une façon plus globale, je remercie également la Directrice Générale des Services, qui s'est associée, un peu sur la fin de notre démarche vu qu'elle est arrivée en cours de démarche PLU. Donc si vous avez des questions particulières concernant le PLU n'hésitez pas ce soir, n'hésitez pas non plus au fil du temps à avoir des contacts, si vous avez dans le cadre de vos promenades des attentions toutes particulières n'hésitez pas non plus à nous solliciter pour avoir des compléments d'informations. Nul n'est parfait, je sais que le PLU 2 qu'on vous propose ici à Mouvaux se rapproche le plus possible du parfait mais on va se rendre compte d'ici une paire d'années qu'on a loupé quelque chose tel que ça été au niveau du PLU de 2004, je suis persuadé qu'il y a une attention toute particulière avec l'évolution de la société, l'évolution des modes de consommation, l'évolution des déplacements. Parfois on peine à anticiper sur certains aspects. Voilà, pas de questions particulières ? Allez-y Madame COLLOT.

Mme COLLOT : Merci Monsieur le Maire. D'abord je voulais aussi présenter mes excuses pour le retard mais j'ai mis plus de deux heures à rentrer de Douai ce soir.

M. le Maire : Mais vous étiez excusée par vos collègues.

Mme COLLOT : Oui je les avais prévenus. On avait quelques questions concernant le PLU, alors comment le PLU 2 va-t-il mieux intégrer le grand boulevard dans la ville, parce que ça c'est un des objectifs mais je sais qu'il y a déjà eu plein de projets de passerelles, tout ça, qui avaient été évoqués. Est-ce qu'il y a des choses qui sont prévues et comment va-t-on mieux l'intégrer dans notre ville parce qu'il la coupe quand même en deux.

M. le Maire : Alors, sur cette question-là, le grand boulevard est intégré au niveau du PLU. Il y a deux questions dans votre question. Le grand boulevard est intégré dans le PLU 2, il est reconnu et d'ailleurs notre ville est reconnue comme commune urbaine du grand boulevard au même titre que les autres villes qui sont traversées par ce grand boulevard. La deuxième question que vous sous-entendez ce sont les travaux ou les aménagements du grand boulevard. J'ai souhaité, avec mes collègues de Marcq-en-Baroeul, La Madeleine et Wasquehal, engager une nouvelle réflexion. En 2011, il y a eu une réflexion qui a été engagée sur le grand boulevard, sur ses aspects et sur ses améliorations, en matière de circulation, d'amélioration de l'intégration au niveau des villes et, on va dire, de ses modalités. Malheureusement, cette magnifique étude qui est dans mon bureau, elle est restée au fond du placard pour la simple et bonne raison qu'en 2012, la MEL a réorienté ses finances sur d'autres opérations et le grand boulevard en a fait les frais. J'étais d'ailleurs à l'époque d'un tronçon entre Faïdherbe et 3 Suisses en expérimentation, afin de mettre la voie centrale devant la Mairie, que tout le monde connaît, à non plus deux fois deux voies mais deux fois une voie. Et que les voies devant la Mairie, je parle uniquement de ce tronçon-là, et que les voies qui étaient délaissées devaient constituer des espaces publics. Nous avons, je le souligne, sur notre tronçon le moins de véhicules sur l'ensemble du grand boulevard. Donc nous avons demandé à la MEL de se ressaisir un petit peu de cette spécificité du grand boulevard, qui est vraiment quelque chose d'unique en France. D'ailleurs dans les manuels d'architecture, aux quatre coins du monde, on retrouve le grand boulevard comme, on va dire, imagination débordante en matière d'intégration urbaine, je rappelle que le grand boulevard c'est en 1900 qu'il a été réfléchi et aujourd'hui il est toujours au goût du jour. En 1900 ils avaient anticipé sur les déplacements en mode doux en développant un axe structurant qui fait 50 mètres de large, vous imaginez ils ont prévu 50 mètres de large en 1900. La petite chose qu'ils avaient moins prévu c'est qu'en fin de compte le grand boulevard, dans sa création, c'était le pouvoir économique c'était Roubaix et Tourcoing et Lille était une ville secondaire par rapport à Roubaix et Tourcoing. C'était pour raccorder un peu Lille qui était en

perdition. Aujourd'hui c'est plutôt l'inverse qui se produit. Alors, je ne dis pas perdition parce que la ville de Tourcoing renaît, elle a de beaux projets en matière d'aménagement urbain, Roubaix c'est plus complexe, plus compliqué mais ce sont des villes qui ont été touchées de plein fouet par une situation économique et une reconversion industrielle très lourdes. Donc, le grand boulevard je ne peux pas vous en dire plus, la MEL est compétente maintenant, avant on jouait au ping-pong ou la pelote basque, la partie centrale appartenait à l'Etat, une autre partie appartenait au Département, les trottoirs appartenaient à la MEL et l'éclairage public à la ville. Et à chaque fois c'était coup de ping-pong : c'est pas moi c'est l'autre. Aujourd'hui c'est plus clair il y a un seul interlocuteur au niveau du grand boulevard qui s'appelle la MEL, Métropole Européenne de Lille. Et je tiens à dire quand même que la MEL, depuis une année, a fait des efforts conséquents en matière d'entretien du grand boulevard, regardez un peu, moi je suis très attentif à l'entretien du grand boulevard notamment au niveau de la gestion du parc arboricole, parce que nous avons des arbres sur le grand boulevard qui demandent une attention toute particulière. D'ailleurs j'ai vu tout à l'heure en rentrant que la MEL était encore sur les rejets de certains arbres, était occupée de tailler les rejets pour faciliter d'une part la circulation du tramway et d'autre part les automobilistes, mais aussi sur la gestion des espaces publics et des espaces verts. Je rappelle quand même que, il y a quelques années, je me battais, nous avions une expérimentation de pissenlits sur le territoire de la ville, il y en avait partout et le Département devait faire, on va dire, face à un désengagement complet et un manque de moyens financiers, il avait laissé complètement à l'abandon le grand boulevard. Il y a eu une petite reprise en 2015, suite au changement de majorité je le souligne, vite abandonné parce que la loi NOTRe a transféré cette voie. Donc, moi je préfère que la MEL s'en occupe parce que j'ai un lien direct avec la MEL, même si j'ai aussi un lien avec le Département, mais la MEL avec le grand boulevard il y a une prise de conscience par rapport à une fédération des Maires du grand boulevard. Maintenant quand on parle du grand boulevard, quelle que soit l'opinion politique, on est tous là. Peut-être un peu moins la Maire de Lille, pas pour des raisons politiques, c'est que le grand boulevard à Lille il y a très peu de choses en soi, c'est surtout La Madeleine mais quand je parle, c'est vrai que maintenant il faut le reconnaître c'est un peu plus simple, 90 % pour ne pas dire 100 %, 90 % des Maires du grand boulevard sont un peu de la même tendance politique même s'il y a des disparités entre centristes, UDI, LR mais on s'entend tous bien. Alors je dis ça parce que Villeneuve d'Ascq est un peu à part, de tête, elle doit avoir moins de 300 mètres de grand boulevard. Donc quand on touche à notre grand boulevard, on a vite fait de se rassembler, très rapidement. Et c'est vrai que depuis 2009, le centenaire du grand boulevard, il y a une nouvelle prise en compte, on le refait vivre ce grand boulevard aussi par rapport à des animations. Je tiens à signaler quand même que nous avons expérimenté l'année passée et on va le refaire cette année, le semi-marathon de Lille, qui passe maintenant sur le grand boulevard, ce n'est pas anecdotique. Si on a pris ça c'est qu'on s'est rendu compte que toute Métropole avait un marathon, un marathon digne de ce nom qui s'inscrirait dans un calendrier de marathons internationaux. Le marathon qui était avant à Lille était un peu difficile parce que il était dans Lille, dans les petites rues, il n'avait pas d'identification, qui plus est on devait vite l'arrêter parce qu'il y avait la braderie qui démarrait avec des soucis en matière de sécurité. Là maintenant c'est le marathon du grand boulevard et je pense que ce semi-marathon pourra un jour se transformer en marathon. Voilà, donc malheureusement je n'ai pas d'éléments nouveaux à apporter sur la vision à venir du grand boulevard. La seule chose que je souhaiterais souligner c'est que nous avons, et en tout objectivité, nous avons sur la branche Tourquennoise la plus belle partie du grand boulevard, la plus belle, ça couvre Marcq-en-Baroeul, Wasquehal, Mouvaux. D'ailleurs à un moment donné on ne sait plus si on est à Wasquehal, à Marcq-en-Baroeul ou à Mouvaux, on change sans arrêt, c'est-à-dire la partie du Château Rouge au pont hydraulique. La plus belle partie pourquoi, parce qu'elle est très aérée, elle est très verte, il y a les plus belles maisons sur cette partie-là, il n'y a pas de densité urbaine et on a encore cet espace bucolique. Quand vous rentrez de Lille et que vous passez le Château Rouge, vous arrivez dans un environnement qui est tout autre. Autre question ?

Mme COLLOT : Alors après on avait des questions mais plutôt sur les modifications.

M. le Maire : On va les aborder si vous le voulez bien, si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose donc de voir les modifications et de les passer les unes après les autres, pour vous expliquer. Donc, au titre des emplacements réservés, les seules modifications que l'on apporte c'est sur le pourcentage des logements locatifs sociaux. Il y avait donc des pourcentages comme c'était expliqué qui étaient donnés à des taux qui dépassent l'entendement et nous souhaitons donc les ramener à des taux où l'on parle plus de mixité sociale. Alors les L9, L10, L16, franchement je ne sais plus où ils sont parce qu'ils ont changé 10 fois, donc le L9 c'est Condi Services. Donc Condi Services c'est une entreprise, on ne la met pas dehors mais Condi Services est sur une zone habitat donc demain si Condi Services vient à vendre sa parcelle à un promoteur, le promoteur sera dans l'obligation d'avoir 30 %. Oui, rue du Congo, c'est la parcelle Vilogia ? Non c'est près du stade, c'est celle-là ? Donc c'est une maison individuelle qui a un grand terrain et si un promoteur vient à s'y intéresser, non pas pour acheter la maison, mais plutôt la parcelle c'est-à-dire acheter la maison qui n'a pas un caractère architectural, la raser pour construire une petite résidence, il sera dans l'obligation de faire 30 % de logements sociaux. Et la 16 c'est Caquant, même chose je ne le mets pas dehors, Caquant il a une activité économique mais derrière il a un grand foncier, donc c'est la même chose si demain Caquant vient à être racheté par un promoteur il sera tenu de faire 30 % de logements sociaux. Je tiens quand même à dire que Caquant traiteur sur la partie Tourquennoise, ceux qui connaissent les salons Caquant, ça été racheté par un promoteur. Un promoteur qui fait donc une opération immobilière. Voilà, sur l'ERL L8 mais c'est plus simple, c'est Etam, c'est ça ? L8 c'est Etam, en face tout le monde connaît le site, bon Etam aujourd'hui est en reconversion, Etam est vide, Etam a déménagé, donc on souhaite conserver la façade d'Etam, mais aussi avoir derrière même chose, du logement social. Il y a une mixité souhaitée aussi sur Etam entre du bureau et du logement et, dans la phase logements, 30 % de logements sociaux. Et donc 40 % inscrits d'une façon unilatérale par la MEL. Le L1 c'est les Transports Delannoy. Est-ce que vous voyez les Transports Delannoy ? Vous avez des entrepôts derrière qui vont jusque la rue des Coulons, donc vous regardez sur une carte ou vous allez sur Mappy et vous allez vous rendre compte. J'ai rencontré l'entreprise Delannoy qui se pose des questions sur une délocalisation de leurs activités, pourquoi ? Parce qu'ils sont dans le monde urbain, c'est une boîte de transport donc ils sont appelés à déménager en zone logistique et leur foncier est également en zone habitat, donc c'est aussi pour se préserver des promoteurs, il y a déjà des promoteurs d'ailleurs qui s'intéressent à cette parcelle-là. La parcelle ERL L12, c'est la biscuiterie de la Cloche, alors le petit truc c'est que vous avez l'entrée de la biscuiterie mais derrière il y a un petit foncier et derrière en plus il y a une continuité de foncier. Donc on vous demande de réajuster par rapport à l'annexe 1 que vous avez c'est la station Avia derrière. Vous savez ce que nous on lit dans une carte, les promoteurs ils ont la même carte donc on se met à leur place, on se dit « qu'est-ce qu'ils seraient capables de faire » ? Voilà c'est tout ce qu'il y a pour les ERL. Sur les emplacements réservés d'infrastructures, je vous propose d'inscrire un emplacement afin de manier, même chose c'est une anticipation, nous avons l'EPHAD, sur le terrain du stade Dendievel. Donc sur cette partie-là c'est une opportunité de construction et on profiterait donc de cette construction pour faire une nouvelle voie, qui serait une voie entre la rue Hentgès et la rue Maxence Van Der Meersch. Donc c'est pour ça qu'on demande au niveau des emplacements réservés d'infrastructures, de mettre cette future voie en maillage de ce quartier-là. Au niveau des titres et des emplacements réservés de super structures, c'est la MEL d'une façon encore une fois unilatérale, qui a souhaité cibler un terrain rue de Verdun pour un terrain familial locatif pour l'accueil des gens du voyage. C'est un tout petit truc, c'est un petit terrain familial pour 5 familles. Nous ne souhaitons pas le mettre là et nous proposons de le mettre sur des délaissés qui sont vides d'ailleurs, si on a occupé l'espace pour éviter les intrusions, ce sont les anciens parkings de la rue Michel Raillard qui aujourd'hui ne sont pas utilisés, qui sont avec des tas de terre, pour éviter les intrusions. C'est une proposition, je dis bien au niveau de la MEL. Si la MEL a un autre site, elle nous propose un autre site. Il y a 5 logements réservés sur l'OAP Carbonisages pour de l'habitat adapté des gens du voyage. Bon, je vous dirai franchement je trouve ça un peu déplacé, parce que sur l'OAP Carbonisages on dit aux bailleurs sociaux : vous ne pouvez pas faire du logement individuel et on autorise à faire du logement individuel pour des gens du voyage. Je trouve que c'est quand même un peu lourd de sens. Donc moi ce que je propose c'est du logement semi-collectif pour les gens du voyage au même titre que tout le monde, bien entendu nous devons prendre en considération que ces gens du voyage ont des voitures particulières, surtout des caravanes, et donc de nous arranger avec le bailleur pour faire des parkings pour que ces caravanes puissent stationner. Oui, une modification aussi sur la rue de la Forgette, ils nous ont mis un arrêt de bus, il n'y a pas d'arrêt de bus rue de la Forgette, c'est une erreur plutôt matérielle et des incohérences par rapport à la réflexion. Même chose, des modifications, il y avait dans l'OAP au départ la résidence La Belle Epoque, mais la résidence La Belle Epoque va maintenant au stade Dendievel, il faut la retirer. Même chose sur les insertions architecturales c'est des mesures qui sont uniquement techniques et même chose sur le chemin d'aménagement, il y a un carré jaune on ne sait pas ce qu'il vient faire là donc on demande de le retirer ou au moins d'avoir une signification. S'agissant de l'OAP Argosyn, alors je signifie que l'OAP Argosyn n'est pas sur notre territoire, il est sur le territoire de Tourcoing. L'OAP Argosyn c'est l'ancien périmètre Blanche Porte, juste en face de la salle Bercker. Vous avez tout le tissu industriel en face de la salle Bercker qui fait tout le coin, qui est vide depuis des années, c'est l'ancien site Blanche Porte qui était donc la vente par correspondance. Tout ce site, qui fait 8 hectares, est vide, il y a 4 hectares qui ont été revendus à un promoteur pour faire la continuité de la zone industrielle, notamment un espace logistique, il y a 4 hectares que la ville de Tourcoing

demande en classement zone habitat. Donc il est évident que, comme c'est juste en face de chez nous, on émet aussi un avis, donc ce que l'on souhaite c'est un nombre maximal sur ces 4 hectares de 380 logements, Tourcoing est en accord avec nous sur ce chiffre-là. On demande aussi de prendre en considération dans l'OAP la rue de Paris, c'est-à-dire qu'on a une possibilité extraordinaire c'est qu'aujourd'hui on a des murs demain on peut casser ces murs et avoir un autre aménagement de la rue de Paris, qui est bloquée parce qu'elle est coincée avec ce mur, et on pourrait avoir des éléments de respiration entre le parvis Saint François et le parking Bercker avec, en face, une continuité de stationnement, de parking ou d'aération. Il s'agirait de reprendre l'aménagement complet de la rue de Paris, qui est aussi une entrée ou une sortie de notre ville. Même chose, il est demandé d'ajuster quelques attentes en matière de stationnement. Dernier point, quant aux espaces naturels relais, les ENR, il y a une incohérence sur les ENR, il y a un périmètre d'un lotissement qui a été mis dans l'ENR et pourtant c'est un lotissement donc on demande de le retirer de l'espace naturel relais. Un espace naturel relais c'est dans la continuité des espaces naturels aujourd'hui, alors un espace naturel relais c'est-à-dire qu'on renforce la protection de ces espaces. Alors, l'espace naturel relais c'est le parc du Hautmont en partie, les espaces les moins urbanisés du parc du Hautmont, la continuité avec les fonciers derrière le centre spirituel du Hautmont et le centre spirituel du Hautmont. Donc voilà, on classe tous ces espaces arboricoles, donc ces espaces verts, en espaces naturels relais. Alors qu'est-ce que ça veut dire espaces naturels relais ? Sur ces espaces-là toute nouvelle construction est interdite. Et pour les constructions existantes il y a autorisation d'agrandissement de la construction en accord avec la ville. C'est-à-dire que les maisons qui sont implantées aujourd'hui, si ils veulent avoir un agrandissement mesuré de leurs maisons, c'est-à-dire qu'ils veulent agrandir par exemple en rajoutant une pièce on va dire de 20 m² ça sera possible mais toute nouvelle construction sera interdite. Alors c'est quoi les nouvelles constructions, ce sont des grands espaces fonciers, bien souvent des propriétés qui dépassent 3.000 – 4.000 m², il y en a même certaines où on est pas très loin de l'hectare. Donc il faut éviter que se la parcelle se morcelle, la viabilisation en lotissement et la vente de parcelle pour des constructions qui sont nouvelles. Donc on gèle cette partie verte de Mouvaux. Voilà, avez-vous des questions particulières, Madame COLLOT allez-y.

Mme COLLOT : Monsieur le Maire justement, à propos de cette dernière partie sur l'ENR, dans sa zone qui est située en gros, quand on est dans la rue Mirabeau, entre le centre spirituel du Hautmont et le collège c'est ça ? Il y a un accès et il y a cette zone ?

M. le Maire : Ah non, non, non, vous l'avez sur le plan. On peut projeter ?

Mme COLLOT : Parce qu'en fait on n'a pas bien compris, vous distinguez deux ...

M. le Maire : Moi je ne distingue rien.

Mme COLLOT : Oui, oui, en fait c'est dans l'explication là. Franchement on s'est cassé la tête, on n'a pas franchement compris. Donc il y avait deux ...

M. le Maire : On va vous projeter la carte.

Mme COLLOT : Oui ce sera peut-être mieux.

M. le Maire : La dernière carte Diane où on voit bien l'ENR. L'ENR attention, c'est la MEL qui nous a demandé ce classement-là. On a été négocié avec eux sur les parties qu'on n'a pas jugées utiles de classer. Donc on va vous montrer la projection de l'ENR. C'est le 33 rue Mirabeau. C'est le clos du Clocher d'un côté et les autres c'est la Hétraie je crois.

Mme COLLOT : L'un autorisé en 94 et l'autre en 2009. Donc il y a en a un qui est dans l'ENR l'autre part.

M. le Maire : Non alors on demande de la retirer.

Mme COLLOT : D'accord on retire, celui qui y était on le retire.

M. le Maire : C'est ça. Justement c'est ça. Vous avez un lotissement qui a été accordé en 1994, la MEL l'a mis unilatéralement dans les ENR, nous ont dit non on vous demande de le retirer et de la rattacher au clos du Château ce qui est logique dans le lotissement.

Mme COLLOT : Donc ce qui veut dire que les propriétaires, si c'est retiré de l'ENR, auront le droit de construire.

M. le Maire : Oui.

Mme COLLOT : D'accord.

M. le Maire : C'est déjà le cas aujourd'hui. Aujourd'hui sur la partie du clos de la Hétraie, ils ont le droit de construire. Il y a trois parcelles, il y a trois parcelles encore qui ont le droit de construction. Non deux parcelles. Il y en a une qui a été classée déjà.

Mme COLLOT : Et après dans la même partie on parle donc du lotissement des Tilleuls, donc je ne vois pas du tout où c'est.

M. le Maire : Oui. On va vous montrer.

Mme COLLOT : Et donc là ils pourront aussi subdiviser leur lot alors. C'est compliqué.

M. le Maire : Alors, ici vous avez le centre spirituel du Hautmont, vous avez le collège qui est là-haut, vous avez l'entrée du 33 rue Mirabeau, vous avez là tout le clos, ici vous avez le premier lotissement, ça c'est le lotissement de la Hétraie et ça le lotissement des Tilleuls. Donc nous ce que l'on propose c'est que ce lotissement-là qui est parcellé, vous avez des parcelles où il n'y pas de maisons, qui reviennent sur ce lotissement là et que celui-là soit classé en ENR.

Mme COLLOT : Ah d'accord. Il y en a un qui sort et un qui rentre.

M. le Maire : Non.

M. HALLE : Il y était déjà.

Mme COLLOT : Ah il y était déjà.

M. le Maire : C'est-à-dire qu'ici vous avez la continuité, c'est le parc du Hautmont, donc vous êtes sur la continuité d'une certaine forme de loti et la MEL avait pris cette partie-là dans la totalité de l'ENR. Nous on dit non cette partie-là elle se raccroche à cette partie-là et on efface cette partie. C'est l'annexe 4. Là c'est clair, c'est OK ?

Mme COLLOT : Oui, oui c'est bon, d'accord. Après j'avais une question sur l'EPHAD, donc dans la partie emplacement réservé d'infrastructure. Je voulais savoir si l'EPHAD avait racheté tout le foncier ou, parce qu'il est marqué un foncier résiduel, il appartient à l'EPHAD ou est-ce qu'il appartient à la ville ?

M. le Maire : L'EPHAD a acheté la totalité du foncier.

Mme COLLOT : La totalité, d'accord.

M. le Maire : les 8 300 m².

Mme COLLOT : Sur le linéaire commercial, il y a une partie sur le linéaire commercial, donc d'après ce que l'on comprend du plan de l'annexe 7, les bâtiments qui viennent d'être construits dans le Cœur de Ville, sortiraient du linéaire commercial.

M. le Maire : Oui parce qu'ils sont dans une ZAC.

Mme COLLOT : Ah oui donc ça ne change rien quand même parce qu'il y a des commerces quand même qui y sont déjà, il y a des cellules encore vides, ça ne change rien pour elles.

M. le Maire : Non, c'est parce qu'on est en ZAC.

Mme COLLOT : Et alors après, il y a un morceau aussi de la rue de Lille qui est supprimé du linéaire commercial. Alors, qu'est-ce que ça veut dire s'il y a un commerce qui veut s'installer, il ne pourra pas ?

Mme RAKOTO : On a estimé que c'était trop coercitif d'allonger le linéaire commercial aussi loin parce que ça veut dire qu'en cas de constructions neuves il faut nécessairement faire un commerce à cet endroit-là et donc ça interdit de facto toute nouvelle habitation au rez-de-chaussée.

Mme COLLOT : Par contre, l'inverse serait possible, si un commerce veut s'installer il pourra ?

Mme RAKOTO : Oui, ça n'interdit pas ce qui se fait aujourd'hui.

Mme COLLOT : C'est dédié vraiment au commerce, on ne peut rien faire d'autre.

Mme RAKOTO : Voilà c'est ça, c'est l'exclusivité qui était vraiment trop importante sur un linéaire, donc en fait on s'en est tenu à la zone vraiment urbanisée ici en orange.

M. le Maire : Là où il n'y a plus trop d'activité commerciale en fait.

Mme COLLOT : Et on avait une dernière question sur la première partie au titre des emplacements réservés logements, la ville souhaiterait réajuster le pourcentage dédié aux logements, le pourcentage actuel on réduit ou on augmente ?

M. le Maire : On réduit, c'est 40 %. La MEL a mis sur certains ERL 40, voire 50 %. Donc on demande de réduire à 30 % et on va au maximum à 35 %.

Mme COLLOT : Donc pour les questions c'est bon et je donnerai une explication de vote après.

M. le Maire : Bien sûr. Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : Merci Monsieur le Maire. Après tous ces éléments techniques brillamment expliqués, j'espère pouvoir faire un peu de politique, parce que là par exemple il est proposé de mettre un avis favorable sur le projet PLU 2 arrêté, bien évidemment avec les amendements, ce qui veut dire que moi j'aurais bien évidemment préféré disjoindre les deux parties mais bon c'est pareil pour toutes les communes. Donc, je vais faire un peu au niveau global et après au niveau local, généralement c'est ce que l'on fait chez les écologistes. Donc le niveau de décision métropolitain est à mon avis un excellent échelon qui permet d'harmoniser les différentes particularités et particularismes dans un territoire. Malheureusement son organisation est encore en deçà d'une réelle volonté politique d'union et de décision démocratique, en effet seule une élection des élus au vrai suffrage universel évitera les querelles de clocher qui sont souvent exprimées dans les délibérations municipales, chacun voulant le beurre, l'argent du beurre et la reconnaissance de son contexte particulier. La délibération qui suit est dans cette veine. Au niveau du PLU 2 on peut regretter que la transition écologique ne soit pas encore l'alpha et l'oméga de tout projet alors que l'avenir de nos enfants ne peut plus attendre. Nous sommes face au précipice, un seul pas en avant suffira. Alors je peux reprendre comme exemple, alors qui n'est pas forcément lié à la commune, mais si on prend le coefficient de biotope par surface, ce coefficient permet d'imposer les contraintes aux promoteurs de constructions nouvelles, afin que l'aménagement des terrains permette de reconstituer un réseau d'échanges pour que plantes et animaux puissent circuler, je fais un peu de technique, s'alimenter, se reproduire et assurer leur survie. Mais aussi d'infiltrer à la parcelle les eaux pluviales pour alimenter les nappes phréatiques et éviter les rejets au réseau. Dans la délibération il est prévu un coefficient de 0.2 à 0.4 pour un et on peut penser que ce coefficient est trop faible par exemple pour les corridors écologiques, ils devraient être largement supérieurs à 7 voire 8. Et pour certains autres projets également aller jusque, enfin 0.7, 0.8. Deuxième exemple c'est la nécessité d'une transition énergétique dans l'habitation, alors que des villes comme Paris, enfin Poitiers pas Paris, ou Strasbourg sont déjà entrées de plein pied dans la transition énergétique en améliorant toutes leurs exigences réglementaires et que chez nous les émissions de gaz à effet de serre par les bâtiments représentent 40 % du total des émissions métropolitaines de CO₂, le PLU ne définit aucun secteur de performance énergétique renforcée et se satisfait d'une réglementation thermique moins disante. 15 % des ménages métropolitains sont confrontés à la précarité énergétique, il faut donc éviter de réitérer l'impasse du chauffage électrique des décennies précédentes, la lutte contre ce fléau social et sanitaire doit pouvoir s'appuyer sur les outils du PLU. Il faut également que soit imposé 50 % de production d'énergie renouvelable pour couvrir les besoins en énergie pour les bâtiments publics. Rappelons-nous qu'investir dans les énergies renouvelables c'est aussi développer l'emploi local. Et je ferai un petit aparté par rapport à mon texte sur les réseaux d'énergie, le problème du réseau d'énergie c'est bien mais il est basé sur des déchets, donc il doit être alimenté par les déchets, s'il n'y a plus de déchets il n'y a plus de réseau de chaleur. Donc le fait de vouloir réduire, éliminer les déchets je ne vois pas comment on va faire il y a vraiment là un énorme problème pour moi. Donc il faut créer des déchets pour ensuite les recycler c'est quand même bizarre. Alors, je reviens aux demandes de la commune, et c'est là où le bât blesse pour nos valeurs de gauche, donc au titre des ERL il y en a 16 avec comme pourcentage de logements sociaux demandés par la MEL, donc 100 % pour les 17, 20, 23, 50 % pour 6, 12, 40 % pour 1, 3, 8, 9, 10, 14, 35 % pour 5, 7, 16, 22 et 30 % pour L2 mais avec 20 % de PLAI. Donc au vu de ces pourcentages on voit là votre vraie politique de mixité sociale, celle d'une ville de droite, faire le minimum pour rester entre soi. Vous souhaitez diminuer pratiquement à chaque fois la proportion proposée par la MEL. Au titre des ERS vous voulez donc supprimer, enfin modifier la zone S1 pour la mettre, la placer aux extrémités de la ville, comme vous venez de le dire, dans les délaissés, un terme que je n'apprécie pas trop de ce point de vue-là. Donc au niveau de l'ENR nous n'avons rien à dire, la zone UZB 1, 3, qu'elle soit commerciale ou pas je ne vois pas trop de problème. Donc MGR ne peut voter ces demandes qui nous semblent aller en partie, pas en totalité bien évidemment, à l'encontre d'une politique communautaire équilibrée. C'est pour cela que nous voterons contre cette délibération.

M. le Maire : Merci Monsieur COMPERE, passionnant. Ne comptez pas sur moi pour faire la Bourgogne ou la Briqueterie ici à Mouvaux. Madame COLLOT.

Mme COLLOT : Monsieur le Maire j'avais oublié de vous poser une question à propos des gens du voyage parce qu'en fait il y a deux types d'accueil des gens du voyage.

M. le Maire : Il y en a même trois.

Mme COLLOT : À Mouvaux on a déjà du logement diffus.

M. le Maire : Et oui.

Mme COLLOT : Tout à fait. Et donc là il est prévu une zone d'accueil également ?

M. le Maire : Accueil familial.

Mme COLLOT : C'est-à-dire ?

M. le Maire : C'est un terrain pour 5 familles maximum.

Mme COLLOT : 5 familles mais en caravane.

M. le Maire : Oui.

Mme COLLOT : Dont la modification propose de situer dans la zone des Peupliers.

M. le Maire : Oui.

Mme COLLOT : Mais elle n'est pas aménagée ?

M. le Maire : Et bien non c'est à la MEL de l'aménager. La MEL aujourd'hui est compétente en accueil des gens du voyage. Ce n'est pas à la ville de payer. Donc la MEL prend ses responsabilités. La MEL a demandé à toutes les communes de prendre en considération les gens du voyage, de par la loi BESSON. Moi ce que je regrette vivement, et ce n'est pas moi, en 2007 mon prédécesseur avait signé un accord avec l'Etat parce que l'Etat était venu X fois ici sur le périmètre de la ville et s'est rendu compte que nous n'avions pas de foncier à un prix attractif pour faire un accueil des gens du voyage de 25 places. Bon, on ne nous a peut-être pas cru mais voilà il n'y a pas, l'Etat à l'époque voulait mettre pour 5 000 m² minimum et l'Etat mettait 10 000 euros. Si vous connaissez 5 000 m² à 10 000 euros ici à Mouvaux, il faut me le dire, moi j'en mets tout de suite 15 sur la table. Donc l'Etat n'a pas trouvé et l'Etat a dit voilà on va signer un accord, avec vous Madame COLLOT vous étiez dans la majorité, un accord que le Préfet signe, le Maire signe et le Maire s'engage à faire 5 logements pour l'intégration des gens du voyage. L'Etat en 2012 dit « vous avez bien travaillé » mais ce que j'ai signé avec vous on le met à la poubelle, ça ne compte pas. Et maintenant on vous oblige à faire une aire d'accueil des gens du voyage. J'ai dit non mais vraiment vous nous prenez pour des zozos. Il y en a eu 5, non il y en a 4 pour le moment, 4 maisons, je peux vous dire j'ai mouillé ma chemise pour ces 4 maisons parce que ce n'est pas simple de préempter une baraque et après de faire sur certaines maisons 80 à 100 000 euros pour les réhabiliter pour de l'intégration des gens du voyage. Ça se passe bien, je ne dirais pas où elles sont, ça se passe très bien. Je n'ai pas de souci, moi j'ai rempli mon contrat. Et puis là on me dit, de façon unilatérale, et bien maintenant vous m'en mettez 10. Mais je dis ça va s'arrêter quand ? On nous prend pour des cons. Alors j'ai dit OK je veux bien faire mais moi ce n'est pas de la mixité, soit les gens du voyage ils sont au même titre que les autres et ils vont dans des logements multiples, parce que ce que l'on nous propose c'est une maison individuelle où on peut mettre la caravane à côté, et qu'ils vivent dans la maison ou dans la caravane mais qu'est-ce que ça veut dire ça ? Soit on s'intègre ou soit on ne s'intègre pas. Alors l'accueil familial je le propose, voilà je fais un accueil familial, je suis d'accord pour faire 5 logements dans du semi collectif. Pourquoi les travailleurs en France, les travailleurs qui veulent accéder à un logement social, ils ne peuvent pas aller dans une maison individuelle parce qu'on dit au bailleur il ne faut plus faire de maison individuelle il faut faire du semi-collectif et du collectif, pour les gens du voyage on va faire de l'individuel ? Mais c'est à se taper la tête par terre. Donc je m'oppose fortement, je ne m'oppose pas à faire du logement pour les gens du voyage, je m'oppose à faire du logement individuel pour les gens du voyage. Donc on fera un semi-collectif et à côté on prendra en considération que ces gens du voyage ont une caravane et bien on fera des parkings plus grands pour qu'ils puissent stationner leurs caravanes. Mais ne comptez pas sur moi et j'irai jusqu'au bout et on peut me montrer du doigt, et me traiter de fasciste et tout ce que l'on veut, j'assumerai mes responsabilités parce que je trouve ça vraiment détestable par rapport aux travailleurs modestes, ceux qui se lèvent tous les matins, qui vont bosser et qui n'ont pas le droit à un logement décent. Je redeviens calme.

Mme COLLOT : Si maintenant il faut faire une explication de vote alors, en fait je ne sais pas si vous allez garder votre calme, nous ne sommes pas du tout d'accord...

M. le Maire : C'est les gens du voyage...

Mme COLLOT : Avec la route de 6 mètres que vous voulez faire derrière l'EPHAD et avec la zone foncière résiduelle que vous réservez pour construire autre chose que ce qui est destiné à l'EPHAD. Parce que c'est dangereux, ce chemin frôlerait l'EPHAD en plus ce qui nous a été présenté tout à l'heure justement, c'était de ne pas multiplier les accès et les routes pour préserver la sécurité des piétons et des vélos, donc voilà,

nous ne sommes pas d'accord avec ça. Alors, pourquoi pas effectivement là justement vous demandez de construire plus dans la zone située près du parc du Hautmont, donc la sortir de l'espace naturel. Par contre avec l'ajustement que vous demandez concernant la zone réservée aux gens du voyage ...

M. le Maire : Je peux me permettre de reprendre sur ce que vous venez de dire ? Ce n'est pas construire plus sur ce que l'on retire de l'ENR, c'est qu'aujourd'hui il y a deux parcelles qui sont constructibles, ce n'est pas d'en accepter des nouvelles mais c'est que ces deux parcelles, les personnes qui les ont achetées peuvent continuer leurs projets de construction. Ce n'est pas une nouvelle.

Mme COLLOT : D'accord. Oui voilà, agrandir leurs constructions, oui tout à fait. Par contre avec l'ajustement que vous demandez concernant la zone réservée aux gens du voyage à déplacer dans la zone des Peupliers, on dessine vraiment un Mouvaux divisé en deux, le Mouvaux d'en haut avec des zones vertes et arborées et le Mouvaux d'en bas sans jardin pour les personnes âgées et des gens du voyage relégués dans une zone d'activité.

M. le Maire : Vous voulez les mettre où, faites une proposition. Si vous avez une proposition je suis preneur. Dites-moi où ?

Mme COLLOT : Mais en tout cas pas dans une zone où ...

M. le Maire : Est-ce que vous êtes d'accord de les mettre rue de Verdun ? Dites oui, si vous dites oui, il faudra assumer.

Mme COLLOT : Pour moi, ils sont mieux là que dans la zone d'activité.

M. le Maire : Donc vous êtes pour maintenir l'accueil familial des gens du voyage rue de Verdun ?

Mme COLLOT : Cette zone me paraît mieux aménagée effectivement que la zone des Peupliers.

M. le Maire : Donc vous êtes pour ça ?

Mme DEVIAENE : Les riverains de la rue de Verdun seront sans doute moins contents.

M. le Maire : Oui mais voilà.

Mme COLLOT : Mais c'est bien ce que je dis, on décime à Mouvaux. Et nous ne sommes pas non plus d'accord sur la diminution du pourcentage de logements sociaux prévu, nous souhaitons une politique de logements qui puissent accueillir aussi bien les jeunes qui démarrent dans la vie, les familles, les personnes plus âgées avec des logements adaptés, pourquoi pas un projet Octave comme je l'avais déjà évoqué ici. Bref une ville intergénérationnelle. On peut faire du logement social adapté à tous. Donc c'est pour toutes ces raisons que nous ne voterons pas, non pas le PLU 2 mais les modifications qui sont souhaitées par la ville.

M. le Maire : Très bien, donc je mets au vote l'adoption du PLU 2 avec les réserves qui sont données.

Par 28 voix pour et 4 voix contre (M. HALLE, Mmes HERVEIN et COLLOT et M. COMPERE), le Conseil Municipal adopte.

M. le Maire : Nous avons terminé l'ordre du jour, y a-t-il des questions ? Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : Monsieur le Maire, je vous avais posé une question diverse au sujet du problème des classes de neige, donc je voudrais en faire un commentaire suite à la réunion du CVES qui a eu lieu hier.

M. le Maire : Non mais vous posez une question ou vous faites un commentaire ?

M. COMPERE : Je vous l'ai posée la question.

M. le Maire : Alors vous me posez la question et vous faites un commentaire.

M. COMPERE : Je vous ai posé une question par écrit, donc vous connaissez la question. Donc alors si vous voulez répondez à la question et je ferai le commentaire après. Ce qui est mon droit je crois.

M. le Maire : Non, non mais j'écoute votre commentaire alors.

M. COMPERE : Oui bon d'accord. Donc comme vous le savez nous n'avons pas ...

M. le Maire : En fin de compte vous avez la question et vous apportez la réponse de suite.

M. COMPERE : Non, ce n'est pas une réponse sur la forme, c'est une réponse plutôt sur le fond, donc pas sur les décisions prises mais sur autre chose et après vous pouvez répondre comme vous voulez. Donc, comme vous le savez nous n'avons pas les mêmes valeurs, vous vous caractérisez comme Maire bâtisseur et prônez avant tout le sentiment de sécurité. Je pense moi que cela est et sera au détriment de l'intérêt des Mouvallois. J'espère sincèrement que l'Etoile brillera longtemps mais j'ai peur qu'elle se transforme lentement, paix au grand Stephen Hawking, en trou noir. Afin de rassurer nos concitoyens vous dépensez des centaines de milliers d'euros pour une police municipale et des caméras de vidéosurveillance inutiles, au regard de ça vous supprimez une crèche familiale et les activités scolaires comme la classe de neige. Mais le problème essentiel qui nous divise ici c'est la méthode, dont le meilleur exemple est justement cet épisode de classes de neige. Vous êtes adepte de la démocratie représentative ce qui est votre droit le plus absolu, je milite moi pour la démocratie participative voire délibérative. Vous avez décidé unilatéralement de supprimer les classes de neige à partir de l'année scolaire prochaine, cette décision a été étudiée en Février, puis annoncée en catimini au conseil du 21 Mars et validée le 27 Mars. Devant les réactions multiples et négatives des parents d'élèves, vous avez précipitamment transformé une commission éducation en CVES le 17 Avril, trois jours avant les vacances scolaires de Printemps. Les classes transplantées sont un choix au départ des équipes enseignantes, travaillées avec les parents en conseil d'école et dont la faisabilité est étudiée en commission municipale, décidées en conseil d'administration avec votre majorité puis adoptées en conseil municipal. Les familles ont donc appris fin Mars votre décision. Donc vous créez des structures CVES, comité de quartiers, dont on peut réellement se poser maintenant la question de l'utilité. Pourquoi ne pas avoir, dès Février, réuni le CVES afin qu'il puisse s'accaparer du problème, le faire ruisseler, c'est un terme à la mode, vers les conseils d'école et les parents ? Vous auriez là fait preuve de démocratie participative et la décision finale aurait été acceptée par la majorité des Mouvallois. Au lieu de cela, voyant que votre décision passait très mal, vous avez réagi en urgence afin de calmer la juste colère des familles. Mais vous leur avez mis le couteau sous la gorge, un peu comme vous avec l'étude du PLU pour lequel vous n'avez eu qu'un mois, en leur demandant une décision dans la semaine. Je note en passant le grand sens démocratique des représentants en CVES qui n'ont eu cesse de vous indiquer qu'ils n'étaient pas là pour prendre des décisions avant de pouvoir consulter leur base, c'est-à-dire les enseignants et les parents concernés. Je souhaite qu'à l'avenir aucune décision, même celles qui vous sont régaliennes, ne soient prises avant débat avec les personnes concernées, sauf bien évidemment en cas d'urgence. Bon, une petite remarque également, vous indiquez, vous avez indiqué que les obligations municipales envers l'enseignement public et privé, ce qui est vrai. Je nous promets de beaux débats quand l'abaissement de l'âge obligatoire de scolarisation à 3 ans sera décrété, décision que je trouve par ailleurs excellente. Pour finir, il faut admettre qu'il n'y a ici aucun manquement aux obligations, vous avez été élu par une minorité de Mouvallois et réélu avec une large majorité, ce qui m'amène à penser que la lecture attentive des programmes est plus importante que la réaction à des situations nationales au niveau municipal lors des élections. Il est pour moi indispensable et urgent que l'Education Nationale se ré-appare l'éducation à la citoyenneté, parent pauvre des programmes.

M. le Maire : Bien, vaste programme Monsieur COMPERE. Bon je vous laisse, c'est vrai qu'on n'a pas les mêmes valeurs, je vous respecte je le dis toujours, je vous respecte parce-que franchement vous avez une vision qui me fait un peu sourire, je vous l'avoue. Mais par conviction, vous avez cette conviction, je ne partage pas cette vision qui me semble un peu désuète. Moi ce que je retiens c'est que j'écoute, je dialogue, je concerte. Les classes de neige il n'y a pas de problème, en janvier 2019 elles continuent, elles continuent d'une façon différente. J'ai demandé aux parents de faire un effort, la ville fait un effort. Nous ne partons plus 14 jours, nous ne partons plus que 10 jours, c'est-à-dire qu'on gagne 4 jours et comme ça on rentre dans l'objectif économique de la ville et les parents paieront un petit peu moins. Ce que j'ai surpris hier en conseil de vie extra-scolaire, qui est, excusez-moi, une chambre de concertation exceptionnelle, nous avons le public, le privé, le collège, l'inspecteur d'Education Nationale, tout le monde est réuni avec les représentants des parents d'élèves. Je trouve que c'est vraiment une très belle commission de concertation. Hier, je leur ai dit on continue les classes de neige, ça ne change pas, à part qu'on diminue. Par contre, on vous donne la possibilité, au niveau de chaque conseil d'école, de réfléchir à l'avenir : est-ce qu'on continue les classes de neige ou on ne les continue pas, est-ce qu'on donne une dotation à chaque enfant, à chaque directrice, à charge pour elle de déterminer son projet pédagogique, est-ce qu'on change de modalités, de repartir à 14 jours mais non plus en classes de neige mais en classes de découverte ? Il m'a semblé, vous avez assisté à cette réunion, que les directrices avaient des options différentes les unes des autres, et bien laissons-nous du temps, je ne prends personne avec le couteau sous la gorge. J'ai ouvert la négociation déjà, et bien vous avez maintenant, on va dire 6 mois à réunir les conseils d'écoles, à tout mettre sur la table et pourquoi pas et pourquoi pas à nous faire remonter d'autres scénarios, suivant votre remontée. 6 mois c'est pas le couteau sous la gorge 6 mois, six mois minimum 6 mois. Est-ce que ce n'est pas préférable de faire des classes de découverte, est-ce que c'est pas préférable d'avoir une dotation par

enfant, est-ce que ce n'est pas préférable de faire autre chose ? Je ne sais pas je ne suis pas un devin. Il faut donner au conseil d'école la réflexion. Mais il y a une chose qui était quand même apportée hier soir, qui me semble très importante et essentielle, que beaucoup de parents ont oublié, c'est que les classes de neige, ce ne sont pas des vacances à la neige. Ça été rappelé non pas par ma modeste personne mais par l'Inspecteur de l'Education Nationale qui nous faisait le grand plaisir d'être là, qui a dit mais attendez mesdames, parce qu'il y avait beaucoup de dames hier en tant que représentants de parents d'élèves : ah oui mais nos enfants, le ski... Mais il a dit à un moment donné : stop il y a un projet pédagogique, le projet pédagogique ce n'est pas forcément le ski, le projet pédagogique c'est la découverte de la faune, de la flore, d'autres paysages, de la cohésion, de l'harmonie, du respect, du vivre ensemble. Tout cela se prépare et on n'envoie pas les enfants comme ça, tiens on va à la neige, préparez vos valises, non. Il y a un apprentissage au niveau des directrices, qui pendant des mois au niveau de leurs classes, travaillent sur ce projet pédagogique, savoir ce qu'ils vont trouver sur place et ainsi de suite. Donc, moi je laisse aux professionnels parce que ce sont des classes qu'elles soient de découverte, qu'elles soient de neige ou autre, elles relèvent d'abord de la compétence de l'Education Nationale. Alors nous ville, je ne souhaite pas qu'on soit qu'un tiroir-caisse, c'est pour ça qu'on souhaite associer au cœur des conseils d'école cette réflexion. Je rappelle quand même qu'au cœur des conseil d'école il y a certes l'Education Nationale mais il y a aussi les représentants des parents d'élèves et la ville, et donc de se mettre autour d'une table et discuter, voilà c'est ce que j'ai proposé de se mettre autour d'une table et discuter. Donc, je vous rassure, je rassure, les classes de neige continuent au moins en 2019. Après, si tout le monde me dit, on continue en 2020, et bien on continuera en 2020. Si on me dit stop parce qu'on doit se remettre de temps en temps en cause... les classes de neige c'est une tradition, on dit c'est une tradition, il y a peut-être des traditions, de temps en temps on peut peut-être les remettre sur la table, si elles sont bonnes on continue la tradition mais s'il y a autres chose pourquoi pas. Moi hier lors de cette réunion, j'ai été agréablement surpris par les réactions des uns et des autres : on remet à plat, on revoit et on rediscute. On leur dit : vous avez, alors c'est pas jusque la fin de l'année scolaire, parce que la fin de l'année scolaire excusez-moi, comme vous l'avez rappelé on est à trois jours des vacances de Pâques, le mois de Mai va être un peu compliqué avec les ponts, mais au mois de Juin, que les conseils d'école s'emparent de cette question et après le conseil d'école du mois de Septembre et le conseil d'école du mois de Novembre ou du mois de Décembre également, qu'ils s'emparent de cette question et que l'on puisse tout mettre sur la table. Et je vous le dis encore, nous avons proposé des choses mais s'il y a un conseil d'école qui a une idée de génie, qui nous propose un scénario, on sera aussi autour de la table pour y réfléchir. Thomas, tu veux peut-être ajouter quelque chose ?

M. DESMETTRE : Quand même, l'élément important auquel les parents sont aussi attachés, ils l'ont dit hier soir, c'est de partir tous ensemble. Pas que pour les corps enseignants, pour boire un verre après les pistes de ski, c'est aussi par rapport à cette mixité sociale et ce n'est pas facile, et c'est pour ça que les conseils d'école, vous parliez du CVES c'est fort bien, mais moi qui siège dans les conseils d'école, on voit bien qu'il y a des tonalités différentes par rapport aux conseils d'école. Elles ont des tempéraments différents les écoles, même entre les écoles publiques et les écoles privées, à l'intérieur même. Et donc faire l'harmonie sur un même territoire c'est passionnant, c'est passionnant et je pense qu'on va y arriver par cette nouvelle proposition qui a été unanimement appréciée.

M. le Maire : Vous êtes contre les classes de neige et vous les défendez. Très bien merci. Donc vous aurez l'occasion pendant toute l'année de pouvoir en parler Monsieur COMPERE, et je ne dirai rien d'autre parce que je suis calme.

AGENDA

Vendredi 20 avril à 20h : Quatuor Léonis (violon, alto, violoncelle) à L'étoile

Dimanche 29 avril à 10h45 : Rassemblement pour la commémoration du Train de Loos, cérémonie à 11h, Parc du Mémorial

Mardi 1^{er} mai de 8h à 13h : Vide-greniers organisé par le Lions Club dans le Centre-ville

10h : Fête du Travail – Cérémonie de remise officielle des Médailles d'Honneur du Travail salle Bercker

Mardi 8 mai à 10h30 : Commémoration de l'Armistice 1945 – Rassemblement parvis de l'église Saint-Germain pour le cortège et cérémonie de recueillement du Souvenir à 11h, Parc du Mémorial, puis visite aux résidents de La Belle Epoque

Samedi 12 mai à 20h : Spectacle de magie par « Classe Magique » à L'étoile

Dimanche 13 mai de 7h à 13h : Vide-greniers de l'association Etoiles de St-Ex rues des Prieux et du 11 Novembre

Samedi 19 et dimanche 20 mai : Rencontres nationales de Danse de l'ASC Jeanne d'Arc à L'étoile et Finales de gymnastique nationale UFOLEP au Complexe sportif

Vendredi 25 mai : Fête des voisins

Du vendredi 25 au dimanche 27 mai : Gala de danse du CATM à L'étoile

Mardi 29 mai à 20h : Mouvaux en Concert – Pierre Fouchenneret et l'Orchestre Lalo à L'étoile

Du mercredi 30 mai au dimanche 3 juin : Festival de théâtre du CATM à L'étoile et à la salle Bercker

Vendredi 1^{er} juin à 20h : Concert des professeurs de l'école de musique – Violoncelle, piano - auditorium

Samedi 2 juin de 10h à 18h : Fête du vélo Parc du Hautmont

Lundi 4 juin à 18h : Audition de trombone – Classes de Mouvaux, Wattrelos, Wasquehal Auditorium

Mardi 5 juin : Voyage des aînés

Vendredi 8 juin à 17h : Pot naissances et départs en retraite du personnel municipal salle Leplat

Samedi 9 juin de 9h à 12h : Job dating des assistantes maternelles à la salle Durieux

Samedi 9 et dimanche 10 juin : Gala de danse de l'ASC Jeanne d'Arc à L'étoile

Dimanche 10 juin de 8h à 13h : Marché aux puces des Francs, rues Pierre Prévost et Rouget de l'Isle

Mardi 12 juin à 19h : Audition de flûte à l'auditorium

Mardi 19 juin à 18h30 : Fête des familles du service Petite enfance à la Fermette du Hautmont et à 18h30 : Audition de percussions Auditorium

Mercredi 20 juin à 18h : Fête de la Musique de l'école municipale de musique à l'Etoile et à 19h : Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h20.